
Vue d'ensemble

Salaires
et niveaux de vie

La disparité des temps annuels de travail amplifie les inégalités salariales

Michel Amar, Pauline Charnoz, Mathilde Clément, Bertrand Marc, Nathalie Missègue*

Les inégalités salariales viennent d'abord du salaire payé pour l'emploi occupé. Le quart des heures travaillées les mieux rémunérées sont en moyenne 3 fois mieux payées que le quart des heures les moins rémunérées en 2008. Les inégalités salariales viennent aussi de la disparité des temps travaillés dans l'année : seuls un peu plus de la moitié des salariés ont travaillé à temps plein toute l'année. Si l'on tient compte de cette disparité des temps annuels de travail, les inégalités salariales apparaissent plus importantes. Le revenu salarial mesure l'ensemble des salaires perçus sur l'année. Entre 2002 et 2008, la situation relative des petits revenus salariaux s'est légèrement améliorée.

En 2007, 19 % des salariés ont perçu d'autres revenus individuels qu'un revenu salarial au cours de l'année 2007 : ils peuvent avoir occupé une activité indépendante, être partis en retraite dans l'année ou avoir été au chômage une période de l'année et avoir perçu des allocations chômage par exemple. Individuellement, les ressources des salariés peuvent être substantiellement majorées quand on prend en compte ces autres types de revenus. Le classement relatif des salariés peut alors s'en trouver modifié, même si la plupart demeurent dans le même quartile de revenu.

En 2008, en France métropolitaine, 25 millions de personnes ont été salariées dans l'année. Sur l'année, ces salariés ont occupé 26 millions d'emplois différents, d'après les déclarations annuelles de données sociales (DADS, annexe). Certains de ces emplois n'ont duré qu'une partie de l'année, certains sont à temps partiel. Finalement, ramenés à des emplois à temps plein toute l'année, ces 26 millions d'emplois en représentent 19 millions en équivalent temps plein (EQTP).

Repères

En 2008, dans le secteur privé et semi public :

- Un cadre à temps complet gagne en moyenne respectivement 2,7 et 2,8 fois plus qu'un ouvrier ou un employé.
- Une salariée à temps complet gagne en moyenne 19,2 % de moins que son homologue masculin.

} Voir fiche 4.1

En 2008, dans la fonction publique :

- Les écarts salariaux entre les trois fonctions publiques s'expliquent en grande partie par des répartitions entre catégories socioprofessionnelles très différentes.

Voir fiche 4.2

* Michel Amar, Pauline Charnoz, Mathilde Clément, Bertrand Marc, Nathalie Missègue, Insee.

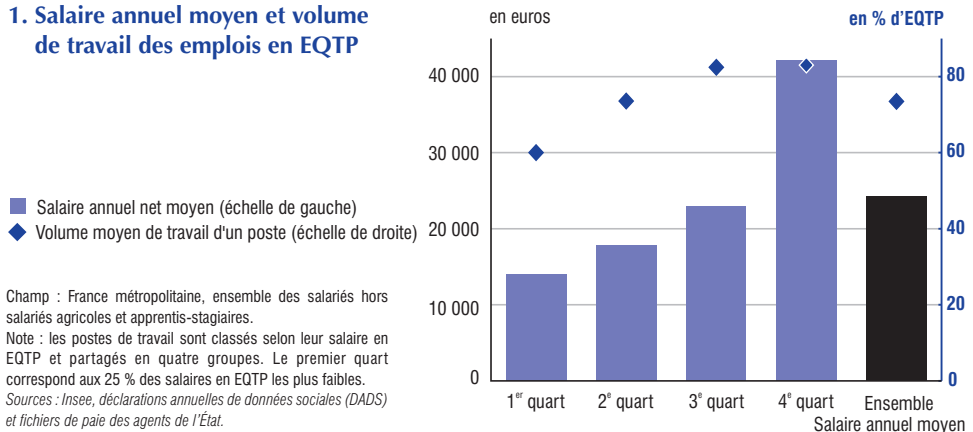
Les inégalités salariales viennent d'abord du salaire payé pour une heure de travail

Comme le salaire horaire, le salaire annuel payé pour un emploi en équivalent temps plein¹ constitue un premier angle d'étude des différences salariales entre salariés, selon leur âge, le type d'emploi qu'ils occupent, le secteur d'activité dans lequel ils travaillent. Il permet d'étudier comment se répartissent, en matière de rémunération, les salaires des emplois du privé comme du public². En France, l'existence d'un salaire minimum implique que la rémunération minimale d'un emploi salarié est au niveau du Smic³. Un quart⁴ des emplois en EQTP sont payés moins de 1,3 fois le Smic (1^{er} quartile), soit moins de 15 940 euros net par an pour un temps complet sur l'année ; un autre quart sont rémunérés entre 1,3 et 1,6 Smic (médiane), un 3^e quart entre 1,6 et 2,2 Smic (3^e quartile) et le dernier quart plus de 2,2 Smic.

Un quart des emplois en EQTP sont rémunérés moins de 1,3 Smic

Les emplois rémunérés moins de 1,3 Smic EQTP sont plus souvent que les autres des emplois n'ayant été occupés qu'une partie de l'année ou à temps partiel. En effet, les salariés qui les occupent ont travaillé en moyenne l'équivalent de 8 mois à temps plein, et un tiers d'entre eux étaient à temps partiel (contre 17 % de l'ensemble des salariés). Ils sont rémunérés en moyenne 14 050 euros nets annuels pour l'équivalent d'un temps plein sur l'année (figure 1). Ces emplois sont en majorité exercés dans le secteur privé : 87 % en EQTP contre

1. Salaire annuel moyen et volume de travail des emplois en EQTP



1. Plus précisément, pour le calcul du salaire annuel en équivalent temps plein présenté ici, un salarié à temps complet ayant travaillé toute l'année et ayant perçu pour cela 20 000 € aura un salaire EQTP annuel du même montant. Un salarié travaillant à mi-temps toute l'année et ayant perçu pour cela 20 000 € aura un salaire EQTP de 40 000 € par an, mais il ne comptera qu'avec un poids de 1/2 car son volume de travail est égal à la moitié du précédent. Enfin un salarié travaillant à mi-temps six mois durant et ayant perçu pour cela 10 000 € aura un salaire EQTP de 40 000 € par an mais il ne comptera qu'avec un poids de 1/4. Ces pondérations inégales font que lorsqu'on étudie la distribution des salaires annualisés en EQTP en quartiles, pour le premier quartile par exemple, les 25 % des salaires annualisés en EQTP les plus faibles correspondent en réalité à 31 % des postes de travail.

2. Hors salariés des particuliers employeurs.

3. À la marge, certains emplois peuvent toutefois être rémunérés en dessous du Smic. Ce sont les apprentis, les jeunes de 16 à 25 ans en contrat de professionnalisation, les jeunes salariés âgés de moins de 18 ans et ayant moins de 6 mois de pratique professionnelle. Sont aussi exclus du champ du Smic certaines professions pour lesquelles le contrôle du temps est problématique (VRP, assistantes maternelles).

4. Lorsqu'on ordonne une distribution de salaires, de revenu salarial, ou d'autres revenus, les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quartile (noté Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent un quart des salaires ; le troisième quartile (noté Q3) est le salaire au-dessus duquel se situent un quart des salaires. Dans l'exemple du salaire annuel en EQTP, le premier quartile vaut 1,3 Smic, la médiane 1,6 Smic et le dernier quartile 2,2 Smic.

78 % en moyenne, notamment dans le commerce et dans une moindre mesure les services marchands. Il s'agit à 50 % d'emplois d'employés (contre 29 % dans l'ensemble) et à 39 % d'emplois d'ouvriers (contre 27 % dans l'ensemble). Les salariés qui occupent ces emplois sont plus souvent des femmes (55 % contre 45 % pour l'ensemble) ainsi que des jeunes (19 % de moins de 25 ans alors qu'ils occupent moins de 8 % des emplois EQTP au total).

Les emplois rémunérés entre 1,3 et 1,6 Smic EQTP ont une durée moyenne annuelle d'environ 9,5 mois, soit trois quart d'EQTP. En moyenne, ils sont rémunérés 17 770 euros nets pour l'équivalent d'un temps plein sur l'année. La part du privé (78 %) est la même que celle observée dans l'emploi salarié total. Les ouvriers et employés y restent majoritaires (79 %) mais les professions intermédiaires y ont un poids non négligeable (20 %). Les salariés âgés de 25-39 ans y sont surreprésentés.

Les emplois rémunérés entre 1,6 et 2,2 Smic EQTP (et 22 890 euros nets EQTP par an en moyenne) ont un volume de travail moyen proche de celui d'un temps complet sur l'année : les salariés qui les ont occupés ont travaillé en moyenne 0,82 EQTP. L'emploi public y est plus fréquent (30 % en EQTP contre 22 % en moyenne), à l'inverse du commerce et des services marchands. Les emplois de professions intermédiaires dominent (42 %), mais le poids des ouvriers et des employés reste important (47 % pour les deux). Il s'agit probablement d'ouvriers ou d'employés expérimentés. Quelques emplois de cadres sont dans cette catégorie (15 %). En termes d'âge, ces emplois sont souvent occupés par des salariés d'âge intermédiaire (72 % ont 25 à 49 ans alors qu'ils occupent moins de 68 % des emplois EQTP au total).

Enfin, les emplois rémunérés plus de 2,2 Smic EQTP ont également un volume moyen de travail proche de celui d'un temps complet ayant travaillé toute l'année. Les emplois de l'industrie et du secteur public y sont plus fréquents qu'en moyenne, à l'inverse de la construction et du commerce. Il s'agit à 60 % d'emplois de cadres (alors qu'ils ne représentent que 18 % de l'emploi total) ou occupés par des salariés expérimentés (37 % ont plus de 50 ans contre 24 % dans l'ensemble). Les femmes y sont moins présentes (35 %). Il s'agit des emplois salariés les mieux rémunérés : leur salaire annuel moyen est de 3,4 Smic EQTP (24 210 euros nets par an) ce qui signifie que certains de ces emplois sont nettement mieux payés que 2,2 Smic. En effet, alors que les trois premiers quarts de la distribution des salaires sont bornés (par le Smic et par construction par les divers fractiles), celui-là n'a pas de borne supérieure ; aussi y observe-t-on une plus grande dispersion des rémunérations. Par exemple, la rémunération moyenne des hommes y est supérieure de 20 % à celle des femmes. Celle des emplois du privé est supérieure de 19 % à celle du public. Celle des plus de 50 ans est supérieure de 16 % à celle des moins de 40 ans.

Les inégalités salariales viennent aussi de la disparité des temps travaillés dans l'année

Les écarts salariaux présentés jusqu'ici (en termes de salaire en équivalent temps plein) traduisent des inégalités entre emplois, et non entre personnes. Puisque le salaire en EQTP est celui qui serait payé en échange d'un temps plein sur l'année, il ne tient pas compte du fait que les salariés n'ont pas tous travaillé le même nombre d'heures dans l'année, ni du fait que certains salariés peuvent occuper plusieurs emplois au cours d'une même année (successivement ou en parallèle). Un noyau dur, les salariés à temps complet sur toute l'année, ont été rémunérés pour environ 1820 heures : ils représentent un peu plus de la moitié de la population salariée. Mais pour les autres, les situations sont très diverses. Certains travaillent à temps partiel (près de 17 % des personnes en emploi), d'autres ont des périodes de chômage entre deux emplois, ou alors cumulent plusieurs emplois en parallèle avec plusieurs employeurs différents (les « multiactifs »). Certains rentrent ou sortent du marché du travail en cours d'année : par exemple les jeunes ayant fini leurs études et arrivant en septembre sur le marché

du travail ou, symétriquement, les personnes qui prennent leur retraite en cours d'année. D'autres ne travaillent qu'occasionnellement, par exemple les étudiants l'été.

Le revenu salarial annuel⁵ permet de prendre en compte l'impact de ces phénomènes sur les écarts de revenus du travail. Il mesure la somme des salaires effectivement perçus dans l'année par une personne sur les différents emplois qu'elle a pu occuper. Les écarts de revenus salariaux, c'est-à-dire de salaires cumulés sur l'année, sont par construction plus marqués que les inégalités de salaires en équivalent temps plein : aux inégalités en matière de salaire s'ajoutent celles de durée travaillée. L'écart entre le niveau en dessous duquel se situent les salaires annuels en EQTP des postes les moins payés (premier quartile à 1,3 Smic) et celui au-dessus duquel se situent les postes les mieux payés (dernier quartile à 2,2 Smic) est donc d'un rapport de 1 à 1,7 ; en termes de revenu salarial, le rapport entre le premier quartile et le dernier quartile est de 1 à 2,6. Si l'on raisonne en écarts de salaires moyens en dessous du premier quartile et au dessus du dernier quartile, les rapports sont encore plus importants. Ainsi, les emplois en EQTP les mieux rémunérés (dernier quart) sont en moyenne 3 fois mieux payés que ceux les moins rémunérés (le premier quart), tandis que les revenus salariaux les plus élevés (le dernier quart) sont en moyenne 10 fois plus élevés que ceux du premier quart. La différence se fait pour l'essentiel au niveau du premier quart. Les différences de temps de travail (nombre de jours travaillés et nombre d'heures) creusent donc nettement les écarts de salaires perçus.

Un quart des salariés ont perçu au total sur l'année moins de 0,73 Smic annuel

Un quart des salariés ont perçu moins de 9 000 euros nets au cours de l'année 2008 (soit moins de 0,73 Smic dans l'année : 1^{er} quartile). En moyenne, ces personnes ont un revenu salarial de 3 710 euros⁶ (figure 2). Ce sont soit des personnes qui ont un emploi stable mais à temps partiel, soit des personnes qui n'ont été en emploi qu'une partie de l'année. Les volumes d'emploi effectués sont très variables d'une personne à l'autre et les raisons qui expliquent que leurs volumes d'emploi soient faibles sont différentes (cf. *supra*) : il peut

2. Revenu salarial moyen et nombre de jours travaillés

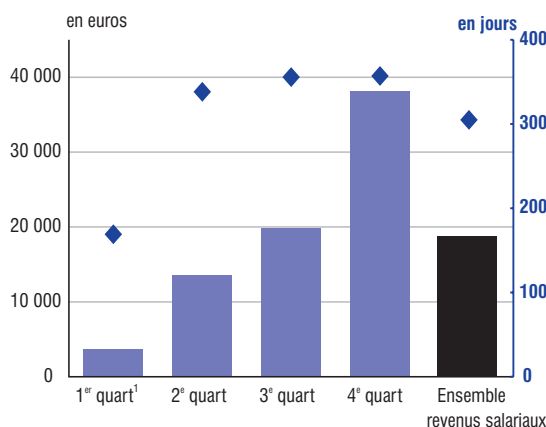
- Revenu salarial moyen (échelle de gauche)
- ◆ Nombre moyen de jours travaillés (échelle de droite)

1. On sous-estime probablement les valeurs moyennes dans le premier quart des revenus salariaux, car pour certains postes de travail la source statistique utilisée ne permet pas de repérer qu'ils ont été occupés par un même salarié (voir annexe).

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Note : les salariés sont classés selon leur revenu salarial et partagés en quatre groupes. Le premier quart correspond aux 25 % de revenus salariaux les plus faibles.

Sources : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et fichiers de paie des agents de l'État.



5. On passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant le salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année et en prenant en compte l'ensemble des postes de travail que le salarié a pu occuper pendant l'année.

6. On sous-estime probablement la valeur moyenne dans le premier quart de la distribution de revenu salarial (3 710 euros) car les DADS surestiment le nombre d'individus ayant de petits revenus salariaux (annexe).

s'agir d'entrées ou de sorties en cours d'année, de temps partiel, ou de personnes alternant périodes d'emploi et périodes de chômage. Selon les situations, le devenir de ces personnes en matière d'emploi et de revenu salarial les années suivantes sera très différent (encadré 1).

Encadré 1

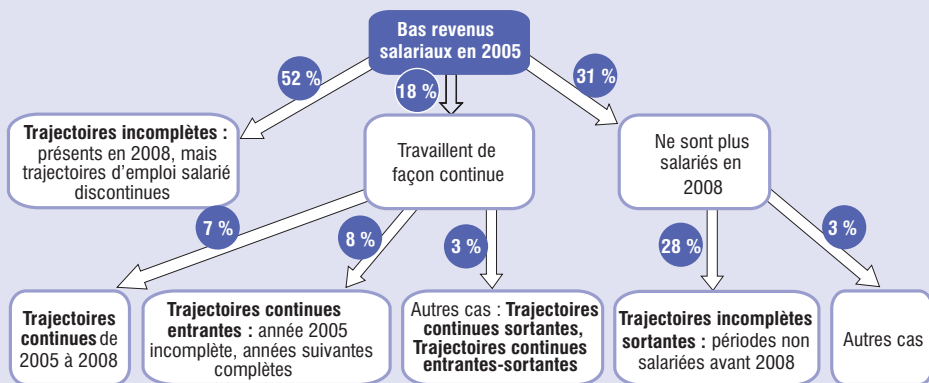
Que sont devenus en 2008 les salariés de 2005 aux plus faibles revenus salariaux ?

Les 25 % de salariés qui ont touché en 2005 les plus faibles revenus salariaux ne restent pour la plupart pas salariés de manière continue les trois années suivantes (figure 1) : huit salariés de 2005 sur dix n'ont pas travaillé continûment entre 2005 et 2008, c'est-à-dire qu'ils ont un moment cessé d'avoir une activité salariée, mais sont redevenus salariés par la suite ou bien ne sont plus salariés en 2008. Les trajectoires salariales des personnes du bas de la distribution apparaissent donc très instables. Trois ans après, en 2008, un tiers fait encore partie des 25 % de salariés qui gagnent le moins, un tiers a progressé dans la hiérarchie des revenus salariaux (passant 2 fois sur 3 dans le deuxième quartile) et le dernier tiers n'est plus salarié (la

plupart ne sont probablement plus en emploi*) (figure 2). Ces différentes dynamiques d'évolution du revenu salarial sont très liées aux parcours des personnes entre 2005 et 2008 ; notamment, dans certains cas, cette instabilité peut être liée à des trajectoires d'insertion.

Plus précisément, la moitié des personnes n'ont pas travaillé continûment entre 2005 et 2008, mais sont toujours salariées en 2008 (« les trajectoires incomplètes »). Ce sont à 50 % des moins de 25 ans. Pour ces personnes, la médiane du nombre de jours travaillés dans l'année passe de moins de 100 jours en 2005 à plus de 300 jours en 2008. Les interruptions de leur parcours salarié sont donc en moyenne de moins

1. Les trajectoires entre 2005 et 2008 des personnes à faible revenu salarial en 2005



2. Position dans la hiérarchie de revenu salarial en 2005 et 2008

	Quartile de revenu salarial en 2008					Ensemble	
	Absent	Q1	Q2	Q3	Q4		
Quartile de revenu salarial en 2005	Q1	31	35	23	9	3	100
	Q2	14	14	48	20	4	100
	Q3	9	4	12	60	15	100
	Q4	11	2	2	7	77	100

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires.
 Lecture : 35 % des salariés qui appartenait au 1^{er} quartile de revenu salarial en 2005 sont toujours dans le 1^{er} quartile de revenu salarial en 2008.
 Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12.

* Quand le salarié n'est plus en emploi, les données ne permettent pas de savoir s'il a une activité indépendante, ou s'il est au chômage ou inactif.

Encadré 1 (suite)

en moins longues, ce qui leur permet d'améliorer nettement leur revenu salarial en 2008. Ces trajectoires semblent donc être majoritairement des trajectoires d'insertion, plus ou moins rapides. Au niveau individuel, les évolutions de revenu apparaissent contrastées : un quart des salariés voient leur revenu salarial augmenter de moins de 30 % (en quatre ans), alors qu'il est multiplié par 7 pour un quart d'entre eux. De plus, l'évolution du revenu salarial de ces personnes est nettement moins favorable que celle des salariés qui semblent être dans des trajectoires d'insertion plus stable (ceux qui ne sont salariés qu'une partie de l'année en 2005 mais travaillent continûment par la suite, « les trajectoires continues entrantes », figure 3). Ainsi, même si leur situation s'améliore au bout de trois ans, ces trajectoires incomplètes heurtées les conduisent à des revenus salariaux plus faibles que pour les salariés qui travaillent continûment depuis 2005.

Parmi les salariés qui ont touché sur l'année 2005 les plus faibles revenus salariaux, un tiers ne sont plus salariés en 2008. En outre, la plupart (9/10) ont connu une ou plusieurs interruptions de leur trajectoire salariale entre 2005 et 2008 (« trajectoires incomplètes sortantes »). Relativement aux autres trajectoires des salariés aux bas revenus salariaux, les plus de 55 ans sont sur-représentés (19 %) : une partie de ces « trajectoires incomplètes sortantes » concerne très probablement des salariés en fin de carrière, qui ne travaillent qu'une partie de l'année car ils partent en retraite. Ils sont toutefois minoritaires et, dans ce groupe, 8 personnes sur 10 ont moins de 55 ans. Le revenu salarial moyen sur les quatre ans pour les salariés ayant des trajectoires incomplètes et qui ne sont plus salariés en 2008 est très faible (1600 euros en moyenne par an entre 2005 et 2007), il s'agit donc de salariés connaissant de fréquentes ou longues interruptions dans leurs parcours salarié :

ils n'ont travaillé en moyenne que 220 jours sur les 4 ans (soit à peine plus de 50 jours par an en moyenne). Ces personnes sont probablement, pour la plupart, celles qui ont le plus de mal à sortir de la précarité de leur situation sur le marché de l'emploi.

Enfin, parmi les 25 % de salariés qui ont touché les plus bas revenus salariaux en 2005, deux sur dix ont travaillé sans interruption. Il peut alors s'agir de personnes qui entrent (ou reviennent) sur le marché du travail au cours de l'année 2005 : comme elles n'ont travaillé qu'une partie de l'année 2005, elles ont mécaniquement touché un revenu salarial faible, mais leur revenu salarial aura tendance à s'améliorer par la suite puisqu'elles travaillent continûment les années suivantes. Il peut s'agir aussi de personnes travaillant à temps partiel en 2005 (ce qui explique que leur revenu salarial était bas cette année là) : les trois quarts sont des femmes. Dans ce cas, l'évolution de leur revenu salarial dépend fortement de l'évolution de leur quotité de travail. Les personnes qui passent du temps partiel en 2005 au temps complet en 2008 voient logiquement leur salaire progresser fortement. Toutefois, la majorité des salariés à temps partiel en 2005 restent à temps partiel les années suivantes et l'évolution de leur revenu, quoique positive en moyenne, reste modérée. Ceux dont le revenu salarial progresse le plus sur les quatre ans sont les plus jeunes et les hommes, c'est-à-dire probablement ceux pour qui le temps partiel de 2005 était davantage une situation transitoire.

Les phénomènes d'entrées-sorties peuvent donc expliquer une partie des bas revenus salariaux d'une année. Les salariés qui touchent certains de ces bas revenus sont alors dans une situation transitoire (il faudrait cependant étudier une période plus longue pour en être certain). Toutefois, ils restent minoritaires par rapport à d'autres salariés qui semblent durablement dans une situation précaire avec un bas revenu salarial.

3. Position dans la hiérarchie de revenu salarial

	Quartile de revenu salarial en 2008				en %
	Q1	Q2	Q3	Q4	
Salariés toujours présents en 2008					
Trajectoires incomplètes	53	32	12	3	
Trajectoires continues	60	28	9	3	
Trajectoires continues entrantes	19	41	28	12	
Trajectoires continues sortantes	81	16	3	1	
Trajectoires continues entrantes-sortantes	53	33	10	4	

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : 53 % des salariés à bas revenu salarial en 2005 ayant eu une trajectoire incomplète entre 2005 et 2008 sont toujours dans le quart le plus faible des revenus salariaux en 2008.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12.

Les salariés qui ont les revenus salariaux les plus faibles n'ont pas tout à fait le même profil que ceux ayant les salaires annuels EQTP les plus faibles. Par rapport à ces derniers, les salariés percevant les revenus salariaux les plus faibles sont plus souvent des femmes (58 % contre 55 %), mais surtout nettement plus jeunes : le poids des moins de 25 ans y est de 37 % (contre 19 %). Le revenu salarial de ces jeunes est particulièrement bas (inférieur de 25 % à celui de leurs aînés). Deux tiers des personnes qui ont perçu un revenu salarial inférieur à 0,73 Smic annuel ont occupé un ou plusieurs emplois à temps partiel (contre 23 % pour les emplois en EQTP les plus faibles) pour une durée moyenne relativement longue (205 jours) mais avec un salaire journalier particulièrement modeste. Les autres, les salariés à temps complets, ont certes un salaire journalier plus important mais pour une période moyenne de travail nettement plus courte (3 mois). En termes sectoriels, les emplois les moins payés en salaire annuel EQTP étaient particulièrement nombreux dans le commerce alors que les salariés les moins payés sur l'année sont plus souvent dans les services marchands : environ 55 % des salariés à faible revenu salarial travaillent dans ce secteur, où le recours à des emplois courts et à temps partiel est plus fréquent. Par ailleurs, 15 % travaillent dans la fonction publique.

Un 2^e quart de salariés a perçu un revenu salarial compris entre 0,73 et 1,36 Smic sur l'année, et 1,1 Smic en moyenne. Ce sont des personnes occupant souvent un emploi stable. Ils ont travaillé en moyenne 338 jours sur l'année (soit plus de 11 mois). Les femmes (55 %) et les temps partiels (un tiers) restent plus fréquents que dans l'ensemble de la population salariée, mais dans une moindre mesure que pour les revenus salariaux les plus faibles (premier quart). Contrairement à ces derniers, la pyramide des âges des salariés de ce groupe est proche de celle de la population totale. Ouvriers et employés dominent (à 82 %). Ces salariés travaillent plus souvent dans le commerce que l'ensemble des salariés, et moins souvent dans la fonction publique.

Un 3^e quart des salariés a perçu entre 1,36 et 1,92 Smic dans l'année (1,6 Smic en moyenne). Ce sont des salariés encore mieux insérés que le groupe précédent, plus expérimentés, ayant travaillé quasiment toute l'année (356 jours) et nettement moins souvent à temps partiel (14 %). Il s'agit encore à 64 % d'ouvriers et d'employés, mais les professions intermédiaires sont plus fréquentes qu'en moyenne. Les jeunes y sont rares. En termes d'employeurs, industrie, construction et emplois publics y sont surreprésentés.

Enfin, dans le dernier quart, celui des salariés au revenu salarial le plus élevé, les personnes touchent un revenu salarial supérieur à 1,92 Smic sur l'année, et en moyenne de 3,1 Smic. Ces salariés sont moins souvent des femmes (35 %) et ils sont plus âgés (moins de 1 % ont moins de 25 ans et 34 % ont plus de 50 ans). La proportion de temps partiel n'est que de 13 %. Près d'un salarié sur deux est cadre. L'industrie et la fonction publique sont les principaux employeurs de ces salariés. Dans ce groupe, le revenu salarial des femmes est inférieur à celui de leurs homologues masculins, celui des cadres est nettement plus élevé que celui des autres catégories socioprofessionnelles.

Entre 2002 à 2008, la situation relative des petits revenus salariaux s'est légèrement améliorée

Les évolutions du revenu salarial sont parfois complexes à interpréter d'une année sur l'autre (*encadré 2*). Il est plus pertinent de regarder ses évolutions sur moyenne période. Durant la période 2002-2008, les écarts de salaires et ceux de revenus salariaux se réduisent légèrement, en termes de quartiles. En matière de salaire annuel en EQTP en euros constants, c'est-à-dire en corrigeant de l'inflation, le 1^{er} quartile s'accroît de 2,6 % par an tandis que le dernier quartile augmente moins vite, de 2 %. Cela résulte notamment des fortes augmentations du Smic intervenues entre juillet 2003 et juillet 2005, dans le cadre de la loi « Fillon » sur la convergence des Garanties Mensuelles de Rémunération. Le rapport entre le premier quartile de salaire annuel moyen en EQTP et le dernier diminue donc légèrement (1,68 en 2008 contre 1,75 en 2002).

L'évolution du revenu salarial moyen est parfois complexe à interpréter d'une année sur l'autre

Les variations de salaire sont souvent directement liées à l'évolution de la conjoncture : en période de bonne conjoncture, les négociations salariales conduisent logiquement à des hausses de salaire plus importantes. En revanche, les évolutions du revenu salarial moyen peuvent être complexes à interpréter d'une année sur l'autre. Parce qu'elles ne dépendent pas que de l'évolution du salaire annuel moyen, mais aussi du volume de travail, elles sont liées à l'évolution et à la composition de la force de travail. En moyenne, le revenu salarial peut ainsi évoluer de manière contre intuitive a priori avec la conjoncture : une hausse (respectivement une baisse) du revenu salarial moyen ne veut pas forcément dire qu'individuellement, les salariés voient leur revenu salarial augmenter (baisser). D'une part parce que le champ des « salariés » est mouvant. D'autre part, parce que ce champ n'évolue pas de manière instantanée avec l'emploi puisqu'il est

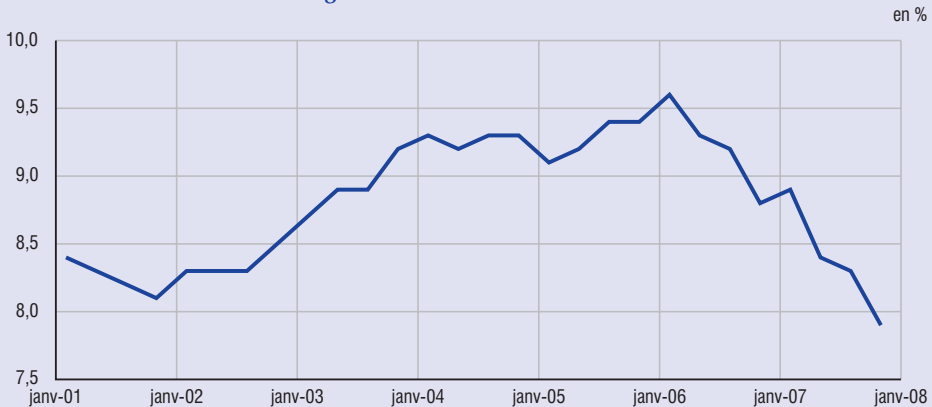
défini sur une base annuelle (tel qu'il est spécifié pour le calcul du revenu salarial) : toute personne ayant un revenu salarial positif sur l'année est considérée comme salariée.

Pour illustrer ces mécanismes, on s'intéresse aux évolutions du revenu salarial des salariés suivant la conjoncture du marché du travail (figures 1 et 2).

En 2002 et 2003 : dégradation du marché du travail

En 2002, le marché du travail se retourne. Le chômage augmente de 0,4 point sur l'année et le revenu salarial moyen diminue nettement en euros constants (- 2,7 %). Les salariés touchés par la hausse du chômage courant 2002 ont un revenu salarial annuel non nul en 2002 et restent donc dans le champ des salariés pris en compte pour le calcul du revenu salarial moyen. Toutefois leur revenu salarial est faible car ils ne travaillent

1. Évolution du taux de chômage entre 2001 et 2007



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Évolution du revenu salarial

	2002	2003	2006	2007
Revenu salarial moyen	- 2,7	0,0	0,7	1,1
Q1	- 5,4	2,0	1,1	2,8
Médiane	- 0,9	- 0,2	0,8	1,9
Q3	- 0,8	0,0	- 0,2	1,1

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes ayant perçu un revenu salarial positif sur l'année hors étudiants et apprentis.

Lecture : en 2002, le premier quartile Q1, niveau de revenu salarial en dessous duquel se situent 25 % des salariés, a diminué de 5,4 % par rapport à 2001.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2001-2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2007.

Encadré 2 (suite)

qu'une partie de l'année. Le poids des bas revenus salariaux augmente parmi la population salariée et cela tire la distribution des revenus salariaux vers le bas. Ainsi le premier quartile Q1 (le niveau de revenu salarial en dessous duquel se situent le quart des salariés aux plus faibles revenus salariaux) diminue fortement (-5,4 %) tandis que la médiane et le troisième quartile Q3 reculent mais dans une moindre ampleur (respectivement -0,9 % et -0,8 %). Ceci entraîne le revenu salarial moyen à la baisse. Si l'on prend en compte les allocations chômage qu'ont pu percevoir les salariés sur l'année, le recul du premier quartile est toutefois moindre (-3,1 %), tandis que les évolutions de la médiane et du dernier quartile ne sont pas modifiées (-0,9 %). Les allocations chômage jouent leur rôle d'amortisseur pour une partie des personnes qui ont moins travaillé qu'habituellement en raison de la dégradation du marché du travail.

En 2003, alors que le chômage augmente encore plus (+0,6 point), le revenu salarial moyen est stable par rapport à 2002. Cette stabilité du revenu salarial moyen pourrait sembler surprenante : en période de mauvaise conjoncture, on pourrait s'attendre à ce qu'il baisse, comme en 2002. En termes d'évolution globale des salaires, 2003 est d'ailleurs une année difficile. Cette stabilité moyenne du revenu salarial masque des évolutions contrastées. Les salariés qui ont perdu leur emploi au cours de l'année 2002 n'en retrouvent pas tous en 2003 car la conjoncture reste dégradée. Ils sortent cette fois du champ des salariés, avec un an de retard par rapport à leur perte d'emploi : la part des personnes âgées de 15 à 64 ans* qui ont perçu un revenu salarial non nul sur l'année recule ainsi de 67,1 % en 2002 à 66,9 % en 2003. Le revenu salarial de ces salariés sortants étant faible en 2002 car partiel, leur sortie du champ fait reculer le nombre de petits revenus salariaux. Le bas de la distribution de revenu salarial se resserre : le premier quartile Q1 rebondit de 2,0 %**. Ce rebond n'est cependant pas symétrique à la baisse de 2002 (+2,0 % après -5,4 %) : la hausse du chômage se poursuit en 2003, d'autres salariés sont à leur tour touchés et perçoivent un plus faible revenu salarial qu'habituellement, ce qui freine le rebond. Le haut de la

distribution ne subit pas cet effet mécanique et on peut plus facilement lire dans son évolution l'impact négatif de la conjoncture : la médiane baisse de 0,2 % tandis que le troisième quartile est stable. La prise en compte des allocations chômage perçues par les salariés en 2002 et en 2003 ne modifie pas la lecture : le premier quartile rebondit alors de 1,9 %. En revanche, l'évolution du revenu salarial moyen sur l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans est plus intuitive (-0,3 % en 2003), car elle lisse des variations du champ des salariés.

En 2006 et 2007 : reprise du marché du travail

En 2006, la conjoncture du marché du travail s'améliore nettement, le chômage recule. Pourtant le revenu salarial n'accélère pas : il progresse à un rythme de +0,7 %, modéré par rapport à ce que l'on pourrait *a priori* attendre. Les personnes au chômage qui prennent un emploi salarié en cours d'année entrent dans le champ des salariés : la part des personnes âgées de 15 à 64 ans qui touchent un revenu salarial non nul sur l'année passe de 67,1 % en 2005 à 67,6 % en 2006. Ces nouveaux salariés qui ne travaillent qu'une partie de l'année freinent mécaniquement la croissance du revenu salarial moyen en 2006. Toutefois, la baisse du chômage intervenant dès le deuxième trimestre, leur revenu salarial annuel n'est pas forcément très faible car leur durée annuelle de travail a pu être relativement longue. Finalement, la distribution des revenus salariaux se resserre : le premier quartile augmente de 1,1 % et la médiane de 0,8 % tandis que le troisième quartile recule de 0,2 %. Sur l'ensemble de la population des 15-64 ans, le revenu salarial moyen augmente plus vite que sur la seule population des salariés (+1,8 % contre +0,8 %), preuve que ce sont les variations du champ des salariés qui freinent leur revenu salarial moyen.

En 2007, deuxième année de nette amélioration de la conjoncture, le revenu salarial moyen accélère à +1,1 %. D'une part, 2007 est une année favorable en termes de conjoncture des salaires. D'autre part, les personnes ayant repris un emploi stable au cours de l'année 2006 travaillent cette fois-ci toute l'année : leur revenu salarial annuel progresse alors nettement, ce qui

* Afin d'illustrer les phénomènes d'« entrées / sorties » du champ des salariés, on observe ce qui se passe sur un champ plus stable : la population des personnes âgées de 15 à 64 ans.

** Le passage aux 35 heures avait entraîné l'existence de plusieurs niveaux de Smic mensuel et un processus de convergence a eu lieu entre 2002 et 2005 : dans ce cadre, le Smic horaire a sensiblement augmenté en 2003 et a aussi pu contribuer à tirer le premier quartile à la hausse.

Encadré 2 (suite)

déplace vers le haut la distribution des revenus salariaux. Le premier quartile (+ 2,8 %) et la médiane (+ 1,9 %) progressent rapidement, le dernier quartile un peu moins (+ 1,1 %). La croissance est plus forte dans le bas de la distribution puisque les personnes pour lesquelles le revenu salarial annuel progresse potentiellement le plus entre 2006 et 2007 sont celles qui ont eu les durées d'emploi les plus courtes en 2006 (elles ont repris un emploi stable mais en fin d'année par exemple). Elles avaient donc touché un revenu salarial très faible en 2006, qui les situait dans le bas de la distribution.

Cette brève analyse illustre que les évolutions du revenu salarial moyen peuvent sembler surprenantes en période de mauvaise conjoncture parce qu'elles sont en partie liées à la définition du champ des salariés ; il ne faut pas les interpréter comme des évolutions au niveau individuel. Intégrer les allocations chômage modifie peu la lecture : les variations de champ demeurent et une partie seulement des salariés sont indemnisés quand ils se retrouvent au chômage. Les mécanismes décrits sont logiquement plus visibles dans le bas de la distribution du

revenu salarial puisqu'ils sont dus à des entrées ou des sorties du champ des salariés, associées à un revenu salarial faible sur l'année car partiel. Par ailleurs, selon le moment de l'année où surviennent les retournements conjoncturels sur le marché du travail, ces mouvements peuvent être encore amplifiés. Par exemple, si une baisse du chômage intervient en fin d'année, les personnes qui reprennent un emploi auront un revenu salarial annuel très faible car leur période de travail sera très courte sur l'année, ce qui freinera d'autant plus le revenu salarial moyen. Les évolutions du revenu salarial entre 2002 et 2007 sont ici expliquées de manière sommaire par ces mécanismes d'« entrées / sorties » du champ des salariés. Naturellement, d'autres phénomènes ont joué sur les évolutions du revenu salarial sur cette période. D'abord, la conjoncture des salaires a une dynamique propre, certes fortement liée à celle du marché du travail, mais avec retard. De plus, les fortes augmentations du Smic intervenues entre juillet 2003 et juillet 2005, dans le cadre de la loi « Fillon » sur la convergence des Garanties Mensuelles de Rémunération, ont également modifié le bas de la distribution des revenus salariaux (cf. *supra*).

Au cours de cette période, l'emploi ouvrier est moins dynamique que celui des employés mais le salaire moyen des ouvriers est au contraire plus dynamique que celui des employés : le poids des employés dans le 1^{er} quart des salaires en EQTP les plus faibles s'accroît. La plus forte participation des femmes sur le marché du travail se traduit aussi par une légère augmentation de la part des femmes dans toute la distribution des salaires. Par type d'employeur, la part de l'emploi public augmente légèrement dans le 1^{er} quart (+ 0,7 point) mais surtout recule dans le dernier quart (- 3,1 points).

À la légère amélioration relative de la rémunération des bas salaires s'ajoute une augmentation du nombre de jours travaillés pour les plus précaires (169 jours contre 162 en 2002). Le premier quartile de revenu salarial s'accroît de 3,3 % par an de 2002 à 2008. En comparaison, le revenu salarial médian et le dernier quartile augmentent à des rythmes annuels compris entre 2,2 % et 2,6 %. Les jeunes profitent un peu de l'amélioration : leur poids dans les « revenus salariaux faibles » se réduit (37 % contre 40 % en 2002).

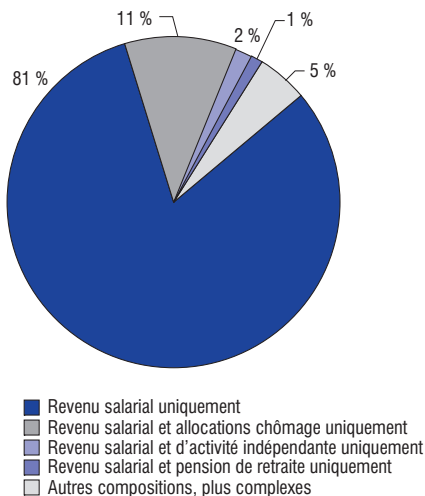
19 % des salariés perçoivent d'autres revenus individuels en plus d'un revenu salarial en 2007

Pour étudier les inégalités entre salariés, le revenu salarial apparaît comme une mesure qui offre une vision différente de celle fondée sur le salaire en équivalent temps plein, parce qu'il prend en compte non seulement le volume d'heures de travail réellement effectué dans l'année, mais aussi le cumul éventuel, successif ou en parallèle, de plusieurs emplois salariés. En outre, les salariés peuvent percevoir d'autres ressources sur l'année que leur revenu

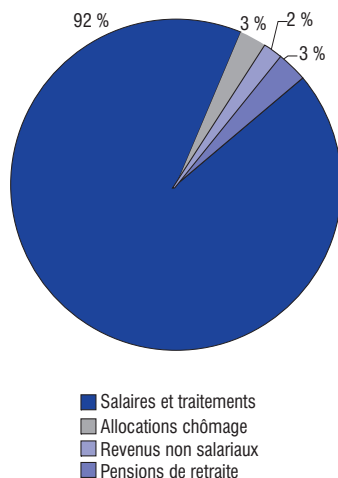
salarial⁷. Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS, *annexe*) permettent de mesurer ces autres types de ressources : 19 % des salariés perçoivent un ou plusieurs autres types de revenus individuels en plus de leur revenu salarial en 2007 (*figure 3*). 12 % des salariés ont touché des allocations chômage à un moment ou un autre de l'année, 6 % des personnes sont parties à la retraite en cours d'année et ont touché une pension de retraite à la suite de leur revenu salarial, ou bien cumulent retraite et emploi salarié. Par ailleurs, 6 % des personnes ont soit cumulé leur activité salariée avec une activité indépendante, soit changé de statut professionnel en cours d'année (ancien salarié créant son entreprise ou une activité libérale, ancien indépendant qui s'est tourné vers le salariat)⁸. Globalement, les salaires constituent la quasi-totalité de la masse des revenus individuels perçus par les salariés. Toutefois, d'un point de vue individuel, il paraît légitime de ne pas mettre sur le même plan deux personnes de revenu salarial équivalent si l'une des deux perçoit en complément un revenu d'activité indépendante, une allocation chômage, ou une pension de retraite. Parce que leurs situations sont différentes, le niveau de revenu salarial des salariés n'est pas toujours représentatif de ce que l'on souhaiterait mesurer lorsqu'on étudie les inégalités de revenu individuel. C'est particulièrement le cas pour les personnes aux revenus salariaux les plus faibles : certaines d'entre elles ayant travaillé un faible nombre d'heures sur l'année, sont logiquement plus susceptibles d'avoir connu une autre situation que celle de salarié (soit en parallèle, soit pendant une autre période de l'année), situation qui a pu leur apporter des revenus. Ainsi, l'étude de la composition des autres revenus perçus par les salariés complète l'analyse du seul revenu salarial et modifie l'éventail des revenus.

3. Autres revenus individuels perçus par les salariés en plus du revenu salarial en 2007

Répartition des salariés selon la composition de leur revenu individuel



Répartition des masses de revenus individuels perçus par les salariés



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes déclarant des salaires et traitements en 2007, hors apprentis, étudiants et stagiaires rémunérés
 Lecture : 11 % des salariés ont également perçu des allocations chômage (et aucun autre type de revenu individuel) au cours de l'année 2007. Les allocations chômage représentent 3 % des montants de revenus individuels perçus par l'ensemble des salariés en 2007.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

7. Ceci n'est pas seulement lié au fait que l'on définit ici les salariés de manière relativement extensive comme les personnes ayant perçu un salaire dans l'année. En effet, si l'on restreint le champ aux seuls salariés dont le salaire est la principale source de revenu individuel : 14 % d'entre eux complètent leur revenu salarial par d'autres revenus individuels [Lapinte, Vanovermeir, 2009].

8. Ces différentes situations de cumuls ou d'alternances ne sont pas exclusives les unes des autres, puisque *in fine* 5 % des salariés ont connu des situations ou parcours plus complexes (*figure 3*). Pour l'essentiel il s'agit de la combinaison, dans l'année, d'activité salariée et non salariée suivie d'un départ en retraite.

Globalement, intégrer les revenus d'indépendants des salariés modifie peu l'échelle des revenus provenant du travail

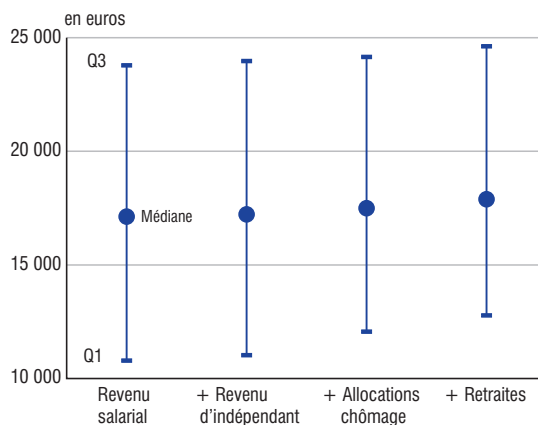
Les personnes ayant cumulé une activité salariée et non salariée sur l'année sont plus nombreuses dans le bas de la distribution des revenus salariaux : les situations de double activité concernent 13 % des salariés à « revenu salarial faible » (inférieur au premier quartile) contre 6 % de l'ensemble des salariés. Pour ces salariés, la prise en compte des revenus d'indépendant modifie nettement la donne : leur revenu total du travail est en moyenne trois fois plus élevé que leur seul revenu salarial. Mais comme leur revenu salarial était parmi les plus faibles, 83 % d'entre eux restent dans le quart des revenus les plus faibles une fois pris en compte leur revenu d'indépendant.

Globalement, la prise en compte des revenus générés par une activité indépendante, et le passage des seuls revenus salariaux à l'ensemble des revenus du travail des salariés, modifie finalement peu l'échelle et la dispersion des revenus perçus (figure 4). Les revenus du travail ne sont en moyenne supérieurs que de près de 2 % au revenu salarial, et leurs dispersions sont proches. L'augmentation est notamment à peine plus forte dans le bas de la distribution : le 1^{er} quartile s'accroît de 2,1 %.

4. Évolution de la distribution des revenus des salariés, selon les revenus pris en compte

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes déclarant des salaires et traitements en 2007, hors apprentis, étudiants et stagiaires rémunérés.

Lecture : le premier quartile Q1 est le niveau de revenu en-dessous duquel se situent 25 % des salariés, le dernier quartile Q3 est le niveau de revenu au-dessus duquel se situent 25 % des salariés. La médiane partage la population des salariés en deux groupes égaux
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.



Intégrer les allocations chômage un peu plus

Une partie des salariés ont été au chômage à un moment de l'année et ne bénéficient donc pas d'une année complète de revenu salarial. C'est une autre explication à l'existence de très bas revenus salariaux. Parmi ces salariés, certains touchent des allocations chômage. Ces allocations constituent une sorte de revenu du travail différé, versé par le système d'assurance et de protection sociale après la perte d'un emploi, en « contrepartie » du versement antérieur de cotisations sociales. Il paraît légitime de les intégrer pour étudier si la distribution des revenus, ainsi que leur dispersion, est modifiée par rapport à celle des seuls revenus du travail. Il ne s'agit pas de mettre allocations chômage et revenu du travail sur le même plan : les sommes perçues au titre des allocations chômage ne doivent pas être confondues avec le revenu salarial qui est la contrepartie d'un emploi ; par ailleurs leur durée est limitée. Toutefois, toujours dans une optique « inégalités », percevoir ou pas des allocations chômage lorsque l'on est chômeur n'est pas neutre en termes de revenu.

12 % des salariés ont, en plus de leurs salaires, touché des allocations chômage au cours de l'année : cela a permis d'augmenter leur revenu moyen de 49 % par rapport au seul revenu

du travail. L'écart est beaucoup plus fort pour les salariés à faibles revenus du travail : près d'un tiers ont perçu des allocations chômage, ce qui correspond à une hausse de 94 % de leurs revenus ; 29 % ne sont plus dans le bas de la distribution des revenus une fois prises en compte ces allocations.

Globalement, intégrer les allocations chômage perçues réduit un peu l'éventail des revenus des salariés (*figure 4*). En moyenne, pour l'ensemble des salariés, le revenu après prise en compte des allocations chômage est supérieur de moins de 3 % au revenu du travail seul, mais le bas de la distribution des revenus intégrant revenus du travail et allocations chômage est plus resserré que celui des revenus du travail. Le premier quartile de revenu y compris allocations chômage est supérieur de 9 % au premier quartile de revenu du travail, ce qui conduit à un rapport entre la médiane et le premier quartile de 1,45, contre 1,56.

Individuellement, intégrer les retraites change la donne

6 % des salariés touchent également une pension de retraite dans l'année, soit qu'ils sont partis en retraite au cours de l'année, soit qu'ils cumulent activité salariée et retraite. On peut considérer qu'ils tirent artificiellement vers le bas la distribution des revenus du travail. Les sommes perçues par les salariés à faible revenu du travail partis en retraite ne représentent, en moyenne, que 58 % de celles de leurs confrères qui n'ont pas pris leur retraite. En comptant les pensions de retraite perçues par ces salariés, leurs ressources personnelles sont nettement supérieures : elles sont multipliées par quatre en moyenne. Ils disposent d'un revenu individuel deux fois plus élevé, en moyenne, que les autres salariés à bas revenu du travail.

Au total, l'intégration des autres types de revenus individuels accroît sensiblement les plus bas revenus salariaux, même si ceux-ci demeurent pour la plupart assez faibles

Si l'on tient compte, *in fine*, de l'ensemble des revenus liés à l'activité professionnelle présente et passée des salariés (revenu salarial, revenus d'activité indépendante, allocations chômage et pensions de retraite), les ressources des salariés sont accrues de 8 % en moyenne. Pour les revenus salariaux les plus bas, l'accroissement est plus marqué : le 1^{er} quartile augmente de 18 % dès lors que l'on passe du seul revenu salarial à l'ensemble des revenus individuels (*figure 4*). Les écarts de revenus intégrant les salaires, les revenus d'indépendant, les allocations chômage et les retraites sont ainsi un peu moins marqués que les écarts de revenus salariaux : le rapport entre le dernier quartile et le premier quartile passe de 2,2⁹ en termes de revenu salarial à 1,9 en termes de revenu liés à l'activité professionnelle présente ou passée, la contribution essentielle provenant des allocations chômage.

Les ressources des salariés peuvent ainsi être substantiellement majorées quand on prend en compte les autres types de revenus individuels. Le classement relatif des salariés peut alors évoluer, même si la plupart demeurent dans le même quartile de revenu : « seuls » deux salariés à bas revenus salariaux sur dix améliorent leur position dans l'échelle des revenus liés à l'activité professionnelle présente ou passée (*figure 5*). À l'autre bout de l'échelle (le quart des revenus salariaux les plus élevés), un salarié sur dix passe alors dans le quartile inférieur. ■

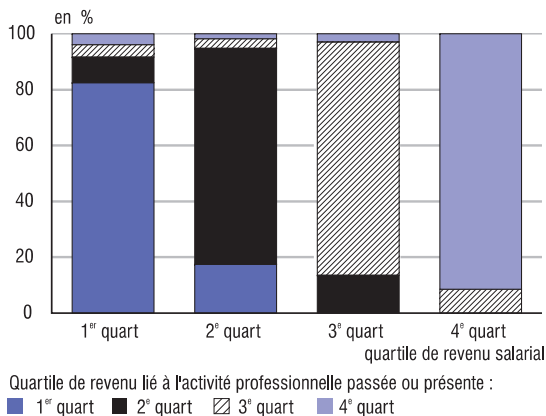
9. L'enquête Revenus fiscaux et sociaux ici utilisée ne retrace pas les inégalités de revenu de façon rigoureusement identique à la source administrative, en raison de la difficulté à repérer les plus faibles durées d'emploi. C'est pourquoi le rapport interquartile de revenu salarial est différent dans ERF5 et dans la source administrative : voir Annexe.

5. Quartile de revenu lié à l'activité professionnelle passée ou présente des salariés, en fonction de leur quartile de revenu salarial

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes déclarant des salaires et traitements en 2007, hors apprentis, étudiants et stagiaires rémunérés.

Lecture : parmi le quart des salariés aux revenus salariaux les plus faibles, 83 % restent dans le quart des revenus les plus faibles en termes de revenus liés à l'activité professionnelle passée ou présente (revenu salarial + revenu d'activité indépendante + allocations chômage + retraite).

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.



Pour aller plus loin

- La confusion entre les notions de salaire et de niveau de vie est fréquente et peut faire croire qu'une augmentation des salaires aurait pour conséquence directe une amélioration, de même ampleur, du niveau de vie des salariés.
« Du revenu salarial au niveau de vie » in « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, mai 2009.
- Compte tenu de la forte hausse des prix à la consommation, le salaire net moyen pour un temps complet du secteur privé et semi-public a augmenté de 0,7 % entre 2007 et 2008 en euros constants, soit 1,1 point de moins qu'entre 2006 et 2007.
« Les salaires dans les entreprises en 2008 : une hausse conséquente contrebalancée par l'inflation », *Insee Première* n° 1300, juin 2010.
- En 2007, 1 % des salariés à temps complet, les mieux rémunérés du secteur privé, perçoivent un salaire annuel moyen de 215 600 euros. C'est sept fois plus que la moyenne des salariés à temps complet.
« Les très hauts salaires du secteur privé », *Insee Première* n° 1288, avril 2010.
- L'écart entre le salaire perçu et celui que les salariés jugeraient « normal » pour leur travail est important : la moitié des salariés l'évaluent à plus de 330 euros mensuels.
« En 2007, le salaire était la première source d'insatisfaction vis-à-vis de l'emploi », *Insee Première* n° 1270, décembre 2009.

et aussi

- « Les salaires en France », édition 2010, *Insee Références web*, février 2010.
- « Bas salaires et marché du travail », *Économie et Statistique* n° 429-430, Insee, août 2010.

ANNEXE

Le niveau et l'évolution des revenus salariaux selon les sources : enquête et source administrative

Habituellement, les études publiées par l'Insee sur les salaires s'appuient sur deux sources administratives, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) et les fichiers de paie des agents de l'État, dont les caractéristiques, de champ notamment, diffèrent de celles des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

Les déclarations annuelles de données sociales

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est un formulaire administratif que doivent remplir chaque année tous les employeurs (sauf les particuliers), y compris les entreprises du secteur public et les administrations publiques, à destination des administrations sociales et fiscales. Les employeurs communiquent *via* ces déclarations la masse des traitements qui sont versés, les effectifs employés et le montant des rémunérations salariales perçues par chaque salarié. Le champ des DADS exploitées par l'Insee recouvre l'essentiel des secteurs privé et semi-public. Sont éliminés du champ : les agents des organismes de l'État, titulaires ou non, les activités extraterritoriales et les établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la sécurité sociale française mais exercent leur activité hors de France. Par ailleurs, les services domestiques ne sont pas couverts par la source DADS dans le cas où l'employeur est un particulier.

Les fichiers de paie de la fonction publique d'État

Les fichiers de paie de la fonction publique d'État constituent la source de référence sur les rémunérations des agents de l'État, titulaires ou non, sans aucune restriction sur les services dans lesquels ils exercent leur activité (civils ou militaires, contrats aidés, salariés des établissements publics, etc.).

Ces deux sources administratives, exhaustives sur leur champ, sont utilisées par l'Insee pour mesurer les niveaux des salaires et des traitements. La plupart des résultats proviennent cependant en général d'une exploitation au 1/25 ou au 1/12.

Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) s'appuient sur un échantillon représentatif des ménages dits « ordinaires » en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi en continu depuis 2002, et sur leurs déclarations fiscales. Ces dernières comprennent en particulier les « salaires et traitements » perçus par les salariés au cours de l'année. Une nouvelle série d'enquêtes, appelées enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), démarre à partir des revenus 2005¹³. Outre le fait qu'elle intègre des améliorations méthodologiques (portant sur les prestations sociales et les revenus de produits financiers), les montants de revenus, notamment les salaires, sont désormais pré-remplis dans la déclaration fiscale. Ces données sont transmises chaque année par les tiers déclarants : entreprises, organismes sociaux et caisses de retraite. Cette nouveauté permet d'assurer depuis cette date une meilleure comparabilité entre les données d'enquête et celles émanant des sources administratives puisque leur origine est désormais la même.

13. Comme lors de toute rénovation, les revenus 2005 sont disponibles à la fois avec l'ancienne (ERF) et la nouvelle enquête (ERFS). Pour mesurer les évolutions de revenus, il faut alors prendre en compte d'une part les évolutions jusqu'en 2005 dans la série des ERF et d'autre part l'évolution depuis 2005 selon la série des ERFS.

Mesurer un revenu salarial comparable entre source administrative et enquête

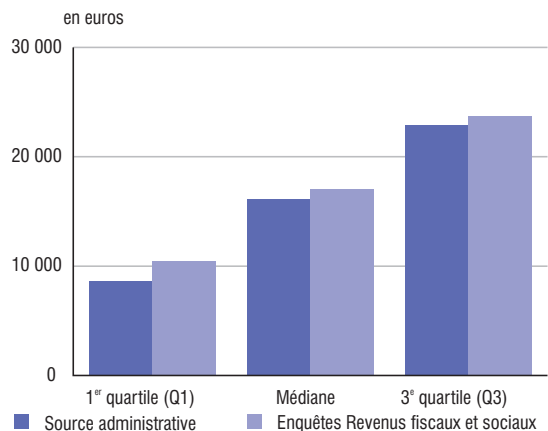
Le rapprochement des DADS et des fichiers de paie de la fonction publique d'État permet d'affecter à chaque salarié l'ensemble des salaires qu'il a effectivement perçus au cours de l'année, même s'il a cumulé un emploi dans la fonction publique et un autre dans le privé. La source résultant de l'appariement des DADS et des fichiers de paie des agents de l'État sera dénommée ici « source administrative » par commodité. Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), sources de référence sur les revenus et les niveaux de vie, indiquent également le montant des salaires perçus (et déclarés à l'administration fiscale) par chaque salarié au cours de l'année, qu'il ait ou non cumulé plusieurs emplois.

La confrontation de ces sources, qui fournissent deux approches du revenu salarial, suppose une mise en cohérence préalable de ce qui est mesuré. Dans les deux sources, les revenus salariaux sont annuels. Les salaires dans la source administrative sont nets de toutes cotisations y compris CSG et CRDS et sont par conséquent comparables. Les salaires issus directement des ERFS diffèrent par l'intégration de la CSG non déductible et de la CRDS¹⁴, mais ces cotisations sont retirées ici pour comparer les sources. De plus, ce rapprochement est mené en conservant dans les ERFS tous les individus percevant un revenu salarial positif (définition large des salariés¹⁵) pour s'approcher au mieux du champ de la source administrative. Des restrictions de champ sont cependant opérées afin que le champ d'exploitation de l'enquête soit plus comparable au champ d'exploitation habituel des DADS¹⁶. Sont ainsi exclus des deux sources, les salariés agricoles ainsi que les apprentis, et les stagiaires rémunérés.

Des niveaux de revenu salarial un peu plus élevés dans les ERFS

En 2007, de même que les années précédentes, les revenus salariaux nets provenant de l'ERFS sont supérieurs à ceux recensés par la source administrative (*figure 1*). Le revenu salarial médian calculé à partir de l'ERFS dépasse ainsi de 5 % celui de la source administrative. Cependant, plus l'on monte dans la hiérarchie des revenus salariaux, plus les écarts entre les deux sources sont faibles (l'écart sur le 3^e quartile est de 3 %).

1. 1^{er} quartile, médiane et 3^e quartile de revenu salarial en 2007 selon la source



Champ : France métropolitaine ; ensemble des salariés hors apprentis, stagiaires rémunérés et salariés agricoles pour la source administrative ; population des ménages, personnes ayant perçu un revenu salarial positif sur l'année hors apprentis, stagiaires rémunérés et salariés agricoles pour les ERFS.

Sources : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et fichiers de paie des agents de l'État - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête revenus fiscaux et sociaux 2007.

14. Le « revenu déclaré » de l'enquête est celui qui figure sur la déclaration de revenus remise par les contribuables à l'administration fiscale et inclut donc les cotisations sociales imposées à l'impôt sur le revenu (la CSG non déductible et la CRDS qui est toujours imposable).

15. On garde ici les individus qui ont déclaré un autre statut « principal » (étudiant, non-salariés notamment).

16. Cf. en particulier « Les salaires en France », Insee Références web, édition 2010, fiches thématiques.

Les différences les plus importantes se situent dans le bas de la distribution. En effet, le 1^{er} quartile provenant de la source administrative est de 1 870 euros annuels inférieur à celui d'ERFS en 2007 et la dispersion des bas salaires y est plus marquée.

Les écarts trouvent notamment leur origine dans des différences de champ que l'on ne peut pas corriger. Ainsi, par construction, sont exclus de l'enquête les salariés ne vivant pas en ménage dit « ordinaire », comme les sans-abri et les personnes vivant en foyer de jeunes travailleurs, ainsi que celles vivant dans des ménages dont la personne de référence est étudiante, qui sont plus souvent des salariés à faible revenu. La non-prise en compte de certains salariés à faible revenu salarial conduit ainsi à surestimer le niveau du quartile le plus bas tel qu'il ressort de l'enquête. Les DADS, quant à elles, ne couvrent pas les personnels de maison. Joue également le fait que des contraintes particulières, liées à l'utilisation statistique de sources à vocation administrative, contribuent aux écarts par rapport aux données d'enquête. Ainsi, dans l'exploitation statistique qui en est faite, les DADS et les fichiers de paie de l'État ne tiennent pas compte des rappels de rémunération des années précédentes. Par ailleurs, les individus ayant une situation peu stable sur le marché du travail et ayant occupé plusieurs emplois moyennement ou faiblement rémunérés sur l'année ne sont pas toujours très bien identifiés dans les DADS et l'agrégation de leurs différents salaires perçus sur l'année n'est pas toujours possible. Les périodes d'emploi de ces salariés n'ont été prises en compte que lorsque ces derniers étaient correctement identifiés. Dans ce cas, le montant du revenu salarial ne correspond en fait qu'à une fraction du revenu de l'année. Les DADS surestiment alors le nombre d'individus ayant de petits revenus salariaux, ce qui a pour conséquence de déplacer le premier quartile vers le bas.

Les écarts entre sources se réduisent depuis 2005

Au cours de la période 2002 à 2007, l'ampleur des écarts de revenu salarial entre les deux sources varie un peu, mais les quartiles de revenus salariaux sont toujours supérieurs dans ERFS (figure 2). Cependant, sur la période la plus récente (2005-2007), les écarts entre l'ERFS et la source administrative diminuent, et particulièrement dans le bas de la distribution, là où ils étaient le plus marqués. L'écart de revenu salarial dans le bas de l'échelle s'est en effet réduit de 8 points en deux ans.

2. Écarts de revenu salarial entre les deux sources

en %

	ERF 2002	ERF 2005 ¹	ERFS 2005 ¹	ERFS 2007
1 ^{er} quartile (Q1)	22,9	30,8	29,9	21,8
Médiane	5,2	5,3	5,5	5,3
3 ^e quartile (Q3)	3,3	3,6	4,1	3,4

1. En raison des améliorations méthodologiques apportées à l'enquête en 2005, les écarts de l'ancienne série d'enquête (ERF de 2002 à 2005) avec la source administrative sont présentés ainsi que ceux de la nouvelle série (ERFS de 2005 à 2007).

Champ : France métropolitaine ; ensemble des salariés hors apprentis, stagiaires rémunérés et salariés agricoles pour la source administrative ; population des ménages, personnes ayant perçu un revenu salarial positif sur l'année hors apprentis, stagiaires rémunérés et salariés agricoles pour les ERF/ERFS.

Sources : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et fichiers de paie des agents de l'État - Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux ERFS 2002-2005 - Insee ; DGFiP ; Cnav ; CCMSA, enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2007.

Des évolutions d'inégalités salariales convergentes dans les deux sources

De 2002 à 2007, les évolutions observées dans les deux sources sont relativement parallèles dans le haut de la distribution et pour l'évolution médiane. En revanche, pour certaines années intermédiaires, les taux d'évolution annuels peuvent diverger dans le bas de la distribution. Pour autant, sur la période récente (2005-2007) la tendance d'évolution est comparable

dans les deux sources (*figure 3*). De plus, *in fine*, malgré quelques petites différences de champs résiduelles, les deux sources délivrent le même diagnostic en termes d'évolution des inégalités salariales.

3. Évolution des quartiles de revenu salarial et valeurs des rapports interquartiles selon la source

Quartiles	Source	2002	2005		2007
		Indices d'évolution, base 100 en 2002			
1 ^{er} quartile	Source administrative	100	100,7		109,9
	ERF et ERFS 2007	100	107,2		116,0
Médiane	Source administrative	100	106,4		113,0
	ERF et ERFS 2007	100	106,5		113,0
3 ^e quartile	Source administrative	100	105,4		111,4
	ERF et ERFS 2007	100	105,7		110,2

Rapport interquartile	Source	2002	2005		2007
		Valeurs des rapports			
Q3/Q1	Source administrative	2,80	2,93		2,67
	ERF 2002-2005 ; ERFS 2005-2007	2,36	2,30	2,35	2,27
Q3/Q2	Source administrative	1,45	1,43		1,42
	ERF 2002-2005 ; ERFS 2005-2007	1,42	1,41	1,42	1,39
Q2/Q1	Source administrative	1,94	2,05		1,88
	ERF 2002-2005 ; ERFS 2005-2007	1,66	1,65	1,66	1,63

Champ : France métropolitaine ; ensemble des salariés hors apprentis, stagiaires rémunérés et salariés agricoles pour la source administrative ; population des ménages, personnes ayant perçu un revenu salarial positif sur l'année apprentis, stagiaires rémunérés et salariés agricoles pour les ERFS.

Sources : Insee, *déclarations annuelles de données sociales (DADS)* et *fichiers de paie des agents de l'État - Insee* ; DGI, *enquêtes Revenus fiscaux ERFS 2002-2005 - Insee* ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, *enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005-2007*.

Niveaux de vie et activité

Valérie Albouy, Philippe Lombardo, Magda Tomasini*

Le niveau de vie d'une personne repose en partie sur ses revenus individuels, et dépend donc de sa situation d'activité. Si elle ne vit pas seule, les caractéristiques des personnes avec qui elle vit (présence d'enfants, activité du conjoint, etc.) déterminent également son niveau de vie, notamment par le biais de leurs ressources, supposées mises en commun.

Ainsi, les personnes en emploi ont un niveau de vie plus élevé que la moyenne, parce qu'elles touchent un revenu de leur travail, mais aussi parce que plus de la moitié ont un conjoint en emploi. À l'inverse, un tiers seulement des personnes au chômage ont un conjoint en emploi. Les retraités tirent quant à eux bénéfice du fait qu'ils ont moins de personnes à charge dans leur ménage et des revenus du patrimoine plus élevés. Ils ont un niveau de vie proche de celui des actifs.

Entre 1996 et 2008, les niveaux de vie moyen des personnes en emploi et des retraités ont augmenté au même rythme ; celui des chômeurs à un rythme légèrement inférieur. Celui des inactifs (hors retraités et étudiants) a quant à lui, progressé moins vite que la moyenne.

Le niveau de vie d'une personne est calculé à l'échelon du ménage auquel elle appartient. Il ne repose pas uniquement sur ses ressources individuelles (salaires, indemnités chômage, retraite, pensions alimentaires, rentes viagères), mais dépend aussi des ressources des éventuels autres membres de son ménage. Il est aussi lié à la composition de ce ménage (nombre d'adultes et d'enfants) puisque celle-ci détermine une partie de ses ressources *via* certains transferts sociaux (impôts et prestations), mais aussi ses dépenses : la vie au sein d'un ménage permet de réaliser des économies d'échelles (logement, équipement, etc.). Le niveau de vie des personnes d'un même ménage correspond donc aux ressources totales du ménage (son revenu disponible¹) divisées par le nombre d'unités

Repères

En 2008 :

- La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 18 990 euros par an (1580 euros mensuels) ;
- Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 520 euros par an ;
- Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 35 550 euros par an ;
- 7,8 millions de personnes sont pauvres : 13 % de la population.

} Voir fiche 4.4

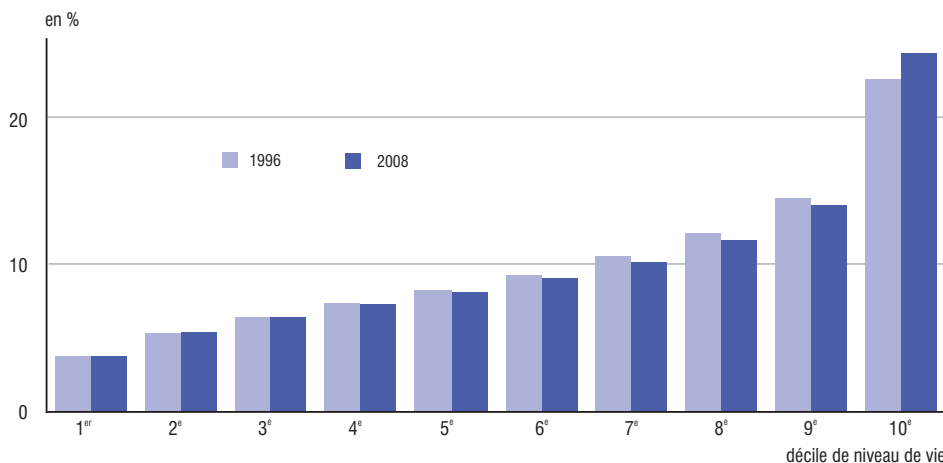
* Valérie Albouy, Philippe Lombardo, Magda Tomasini, Insee.

1. Le revenu disponible du ménage est la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs.

de consommation² (UC) qui le composent. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. En France métropolitaine, le niveau de vie médian est de 18 990 euros par personne et par an en 2008, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il correspond à des ressources totales annuelles de 18 990 euros pour une personne seule (1 UC) et de 39 880 euros pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants de moins de 14 ans (2,1 UC).

Entre 1996 et 2008, les inégalités de niveaux de vie semblent avoir peu évolué au regard des indicateurs usuels d'inégalités. En particulier, le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées et le niveau de vie plafond des 10 % de personnes les plus modestes diminue même légèrement de 3,5 à 3,4. En réalité, les inégalités s'accroissent légèrement par le haut, voire le très haut de la distribution. En 2008, les 10 % de personnes les plus aisées détiennent 24,3 % de la masse des niveaux de vie. Cette part a augmenté continuellement entre 1996 et 2008 et valait 22,5 % en 1996 (figure 1). La part détenue par les 20 % de personnes les plus modestes a très légèrement augmenté au cours de la période, passant de 8,9 % à 9 %. Ce sont les personnes de niveau de vie intermédiaire (du 3^e au 9^e décile) qui voient leur part diminuer de 1,9 point. Plus précisément, cette augmentation des inégalités « par le haut » serait au bénéfice des très hauts revenus : les 1 % les plus aisés. Entre 2004 et 2007, les revenus moyens des très hauts revenus ont augmenté plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population [Solard, 2010] et des travaux universitaires ont montré le dynamisme de ces revenus sur plus longue période [Landais, 2007].

1. Concentration des masses de niveau de vie par décile en 1996 et 2008



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : si l'on ordonne les personnes selon leur niveau de vie, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. En 2008, les 10 % de personnes les plus aisées (10^e décile) détiennent près de 25 % de la masse totale des niveaux de vie.

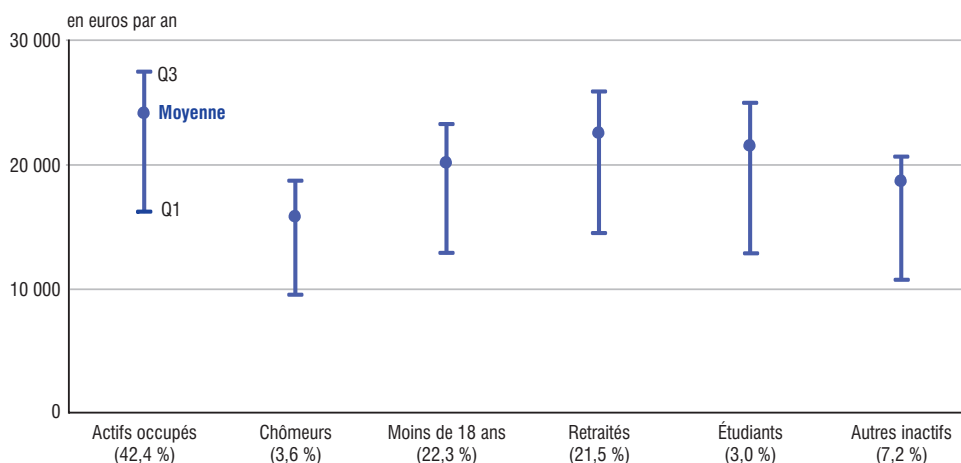
Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospective 1996 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

2. À lui seul, le revenu disponible ne permet pas rendre compte des « économies d'échelle » réalisées au sein d'un même ménage, à travers le partage des pièces communes (cuisine, salle de séjour, etc) ou d'équipements divers (réfrigérateur, lave-linge, etc.). Il est dès lors plus pertinent de rapporter ce revenu disponible au nombre d'unités de consommation (UC), plutôt qu'au nombre de personnes du ménage. Ainsi, pour calculer le niveau de vie des personnes au sein d'un même ménage, on utilise l'échelle d'équivalence des UC qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC à toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, et 0,3 UC à tout enfant de moins de 14 ans. Cette échelle d'équivalence, dite de l'« OCDE modifiée », a été estimée à partir de l'analyse de la consommation de ménages de compositions différentes.

Les retraités ont un niveau de vie proche de celui des actifs

En 2008, sur l'ensemble de la population, moins de la moitié des personnes sont actives (46 %) : 42,4 % sont en emploi et 3,6 % sont au chômage selon l'enquête ERFS³. Les autres sont inactives : retraités (21,5 %), enfants, étudiants ou stagiaires non rémunérés (25 %), ou personnes dans l'impossibilité ou ayant fait le choix de ne pas travailler (7 %). Les actifs occupés sont ceux qui, en moyenne, ont le niveau de vie le plus élevé : 24 110 euros par an (figure 2). Ils ont un niveau de vie nettement supérieur à celui des chômeurs (15 720 euros par an). Le niveau de vie des retraités est proche de celui des actifs (respectivement 22 520 et 23 460 euros). En revanche, celui des autres inactifs (hors enfants et étudiants), composés majoritairement de femmes au foyer mais aussi de personnes dans l'incapacité de travailler, est sensiblement inférieur (18 590 euros) : ils ont des ressources propres très faibles, voire nulles, et ne vivent pas forcément avec des personnes aux revenus très élevés. Les moins de 18 ans ont aussi un niveau de vie inférieur au niveau de vie moyen de la population. D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfants. Les transferts sociaux, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténuent cependant sensiblement cet écart.

2. Niveaux de vie selon l'activité en 2008



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : si l'on ordonne les personnes selon leur niveau de vie, les quartiles les séparent en quatre groupes d'effectifs égaux. Le quart des personnes aux niveaux de vie les plus faibles ont un niveau de vie inférieur à Q1 ; le quart des personnes aux niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie supérieur à Q3. Ainsi, un quart des personnes en emploi ont un niveau de vie inférieur à 16 200 euros, un quart des chômeurs ont un niveau de vie inférieur à 9 500 euros.

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent la part de chaque sous-population dans la population totale.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008.

3. Il s'agit de l'activité au sens du Bureau international du travail, mesurée au 4^e trimestre 2008 (voir fiche 3.2). Ces chiffres concernent les personnes vivant dans des ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas étudiante. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraites, résidences universitaires, etc.).

Le niveau de vie dépend aussi de la composition du ménage

Le niveau de vie d'une personne dépend de ses ressources individuelles propres, mais aussi de la composition de son foyer et des ressources des éventuels autres membres de ce foyer. Quand on calcule le niveau de vie d'une personne, on admet que tous les membres du ménage (donc toutes les personnes qui habitent ensemble) mettent en commun leurs ressources et leurs dépenses. On suppose donc qu'il existe une solidarité complète au sein du ménage : les personnes aux ressources propres faibles peuvent avoir grâce aux personnes avec qui elles vivent un niveau de vie élevé ; à l'inverse, les personnes aux ressources propres élevées peuvent avoir un niveau de vie relativement faible si leur ménage comprend de nombreuses personnes à charge. Pour un même revenu individuel, le niveau de vie d'une personne est donc très variable. Par exemple, 33 % des personnes qui ont des ressources individuelles proches d'un Smic annuel⁴ ont un niveau de vie les situant dans le premier quart des niveaux de vie les plus faibles, 34 % dans le deuxième quart, 22 % dans le troisième quart et 11 % dans le dernier quart des niveaux de vie les plus élevés. En revanche, des revenus individuels élevés garantissent davantage un maintien dans le haut de la distribution des niveaux de vie. Ainsi, les personnes dont les ressources individuelles avoisinent un montant équivalent à 3 Smic annuels, et qui sont largement dans le quart le plus élevé des revenus individuels⁵, se situent aussi pour une large majorité dans le dernier quart de la distribution des niveaux de vie (à 76 %). Toutefois, 20 % d'entre eux sont dans le troisième quart.

La « redistribution financière » au sein des ménages dépend de leur composition ; seuls sont bien sûr concernés les ménages d'au moins deux personnes. La possibilité de compter sur l'apport financier des autres personnes du ménage est d'autant plus importante que le nombre d'adultes, et plus encore celui des apporteurs de ressources dans le ménage est grand. De plus, l'ampleur de cette redistribution au sein des ménages peut être limitée par l'homogamie sociale⁶. Trois quarts des chômeurs ne percevant aucun revenu individuel (c'est le cas d'un peu plus d'un quart des chômeurs) restent dans le premier quart des niveaux de vie. Les chômeurs ont des possibilités de solidarité familiale moins élevées que les personnes en emploi par exemple : lorsqu'ils ont des revenus individuels annuels positifs mais inférieurs à un demi Smic annuel, ils sont comparativement plus souvent dans le premier quart des niveaux de vie (à 72 %) que les personnes en emploi (53 %).

Les chômeurs ont moins souvent un conjoint que les personnes en emploi

Finalement, une personne en emploi apporte en moyenne un peu plus de la moitié du revenu disponible du ménage dans lequel elle vit. Par ailleurs, elle a un conjoint dans 71 % des cas, lui-même en emploi près de 8 fois sur 10. Ainsi, si les actifs occupés sont ceux qui ont les niveaux de vie en moyenne les plus élevés, c'est à la fois parce qu'ils tirent des revenus de leur emploi et qu'ils ont souvent un conjoint en emploi. Les structures familiales évoluent mais, entre 1996 et 2008, la part des personnes en emploi qui partagent leur vie avec une autre personne en emploi reste, l'un dans l'autre, stable : la part des personnes en emploi vivant en couple diminue certes de 3 points, mais parmi les personnes vivant en couple, celle des personnes dont le conjoint est en emploi augmente de 5 points, en lien avec la hausse de l'activité des femmes.

4. La fourchette retenue ici est de 10 % en plus ou en moins de ce Smic annuel.

5. Il faut avoir un revenu individuel supérieur à 1,9 Smic annuel pour être dans le quart des personnes aux revenus individuels les plus élevés.

6. Le fait de se mettre en couple avec une personne du même milieu social, donc susceptible d'avoir des ressources individuelles d'un niveau équivalent au sien.

Les ressources individuelles d'un chômeur, plus limitées, ne représentent en moyenne qu'un quart du revenu disponible de son ménage. Les prestations sociales en représentent quant à elles 13 %. Elles sont d'un montant plus élevé que celles perçues par le ménage d'une personne en emploi par exemple et représentent une part plus élevée des ressources de son ménage puisque celles-ci sont plus faibles. Bien sûr, ces moyennes rassemblent des situations individuelles très variées et la possibilité de compter sur l'apport financier des autres personnes du ménage dépend de la composition de ce dernier : seuls 37 % des chômeurs ont un conjoint en emploi. De plus, notamment parce que la part des jeunes est élevée parmi les chômeurs (41 % ont moins de 30 ans), 24 % vivent chez leurs parents. Leur situation de chômeur les empêche alors la plupart du temps de quitter le foyer familial et même s'ils bénéficient de la solidarité de leurs parents, ils vivent dans des ménages où le niveau de vie (17 750 euros) est nettement inférieur au niveau de vie moyen.

Les retraités ont quant à eux des revenus individuels plus faibles que les personnes en emploi (en moyenne 16 340 euros perçus par an, contre 22 570 euros pour les actifs occupés, *figure 3*) mais vivent aussi au sein de ménages sensiblement plus petits (comportant donc moins d'UC : 1,4 UC en moyenne contre 1,8) et disposant de revenus du patrimoine plus élevés que les ménages avec des personnes en emploi (6 650 euros contre 3 690 euros). Leur niveau de vie est donc finalement moins éloigné de celui des personnes en emploi que ne le sont leurs revenus individuels.

3. Du revenu individuel au niveau de vie en 2008 selon l'activité

	en euros					
	Actifs occupés	Chômeurs	Étudiants	Retraités	Autres inactifs	Moins de 18 ans
Revenu individuel perçu (a)	22 570	7 760	900	16 340	4 440	///
<i>Salaires et traitements</i>	19 800	4 400	620	440	2 630	///
<i>Allocations chômage et préretraites</i>	350	2 810	40	120	1 460	///
<i>Revenus d'indépendants</i>	2 010	80	0	120	130	///
<i>Pensions et retraites</i>	410	470	240	15 660	220	///
CSG non déductible et CRDS (b)	790	190	20	370	120	///
Revenu individuel (1) = (a + b)	23 360	7 950	920	16 710	4 560	///
Revenus individuels perçus des autres personnes du ménage (c)	18 700	16 800	45 990	10 970	22 540	38 180
CSG non déductible, CRDS (d)	640	540	1 560	310	710	1 300
Revenus individuels des autres personnes du ménage (2) = (c + d)	19 340	17 340	47 550	11 280	23 250	39 480
Revenus non individualisables du ménage¹ (3)	3 480	2 150	5 550	6 520	5 370	3 250
<i>dont : revenus du patrimoine</i>	3 690	2 360	5 920	6 650	5 380	3 300
Prestations sociales (4)	1 780	3 940	2 990	590	4 570	5 300
Impôts (5)	- 4 400	- 1 850	- 5 450	- 3 250	- 3 010	- 3 310
Revenu disponible (6) = (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	43 560	29 530	51 560	31 850	34 740	44 720
Niveau de vie	24 110	15 720	21 470	22 520	18 590	20 160
<i>Nombre moyen d'unités de consommation</i>	1,82	1,83	2,40	1,40	1,90	2,23

1. Les revenus non individualisables du ménage comprennent les revenus du patrimoine et les revenus perçus à l'étranger auxquels on soustrait les pensions alimentaires versées.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. En particulier la colonne "Étudiants" du tableau ne couvre qu'une partie des étudiants.

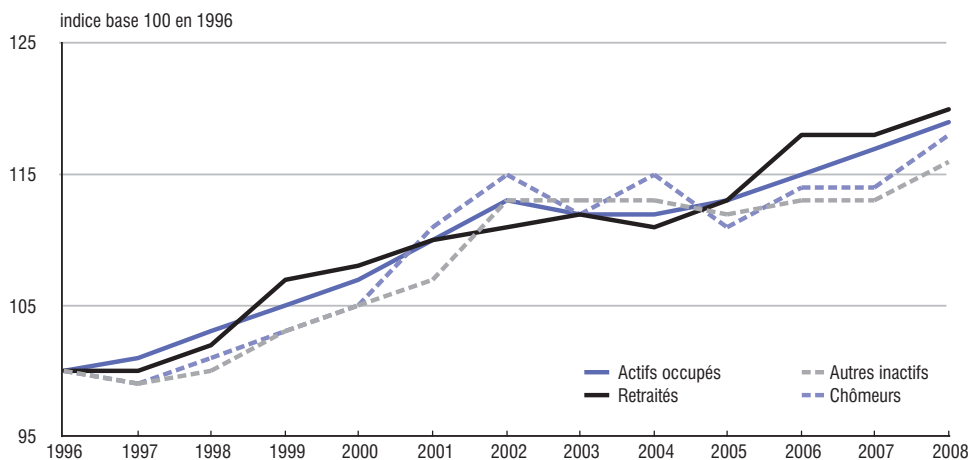
Lecture : en 2008, le revenu individuel moyen des actifs occupés s'élève à 23 360 euros annuels soit 22 570 euros nets de CSG non déductibles et de CRDS, qui se décomposent en 19 800 euros de salaires, 350 euros d'allocations chômage et préretraites, 2 010 euros de revenus d'indépendants et 410 euros de pensions. Les revenus individuels des autres personnes du ménage sont en moyenne de 19 340 euros. En prenant en compte les autres revenus du ménage (revenus non individualisables, prestations sociales) et en retirant les impôts payés par le ménage, le revenu disponible moyen est de 43 560 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008.

Les niveaux de vie des personnes en emploi et des retraités ont augmenté au même rythme entre 1996 et 2008

Quelle que soit leur situation vis-à-vis du marché du travail, les personnes vivent dans des ménages plus petits en moyenne qu'en 1996. L'arrivée de nouveaux retraités avec des droits plus élevés que leurs prédécesseurs contribue à maintenir une croissance de leur niveau de vie moyen proche de celui des personnes en emploi, durant la période 1996-2008 : + 1,5 % en moyenne par an en euros constants (figure 4). Celui des enfants a augmenté à un rythme légèrement supérieur (+ 1,6 % en moyenne par an) et celui des chômeurs à un rythme légèrement inférieur (+ 1,4 %). Comme la part des chômeurs parmi les actifs a diminué pendant cette même période, l'évolution du niveau de vie moyen de la population active augmente plus vite que chacune de ses composantes (+ 1,6 %). Le niveau de vie des autres inactifs majeurs non étudiants augmente significativement moins vite que la moyenne (+ 1,2 % annuel). ■

4. Évolution des niveaux de vie selon l'activité



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les niveaux de vie sont basés à 100 en 1996. Ainsi, les courbes retracent seulement des évolutions et non pas des niveaux.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

Encadré

7,8 millions de personnes sont pauvres en 2008 en France métropolitaine

Le taux de pauvreté monétaire mesure la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil traditionnellement retenu par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie. Le taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane est de 13 % en 2008, soit 7,8 millions de personnes qui ont un niveau de vie inférieur à 950 euros par mois (seuil de pauvreté). À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2008, le plafond du RMI pour une personne seule est de 450 euros par mois et de 670 euros par mois pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant. En 2008, parmi les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, la moitié a un niveau de vie inférieur à 743 euros mensuels. Le taux de pauvreté est stable depuis 2005, aux alentours de 13 %.

La pauvreté monétaire mesurée par l'Insee est relative dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de l'année considérée. Une approche de la pauvreté monétaire absolue nécessiterait de définir un revenu minimum en deçà duquel il ne serait pas décentement possible de vivre. On ne dispose pas en France d'un tel

revenu minimal, compte tenu des nombreuses hypothèses normatives qu'il nécessite et qui devraient faire l'objet d'un consensus social.

En 2008, 9,5 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté alors que 15,1 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque de pauvreté est 4,9 fois plus élevé pour les chômeurs que pour ceux qui sont en emploi : pour les chômeurs, le taux de pauvreté est ainsi de 35,8 %. Le risque de pauvreté est de 29,3 % pour les inactifs non étudiants ni retraités. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes en emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, le taux de pauvreté des enfants est de 17,3 % : 2,3 millions d'enfants sont pauvres.

Le taux de pauvreté des retraités a beaucoup diminué ces 30 dernières années avec l'arrivée à la retraite de générations ayant des droits à retraite complets. Le risque de pauvreté des retraités est aujourd'hui de 9,9 %, mais il varie beaucoup selon l'âge : les retraités les plus âgés sont issus de générations qui n'avaient pas forcément beaucoup de droits à la retraite et où les femmes n'avaient pas toujours travaillé. Le veuvage accentue le risque de pauvreté : le taux de pauvreté des plus de 75 ans est ainsi de 12,7 %.

Pour aller plus loin

Revenus et niveaux de vie

« Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2010, *Insee Références*, mars 2010 :

- Le niveau de vie connaît deux phases de forte progression au cours de la vie ; la première, entre 23 et 31 ans, puis la seconde, entre 46 et 55 ans.
« Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 ».
- Entre 2004 et 2007, les revenus moyens des 1 % les plus riches ont augmenté plus vite que ceux de l'ensemble de la population.
« Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 ».
- En 2007, le revenu disponible moyen des immigrés est de 25 390 euros par an contre 33 270 euros pour les ménages non immigrés.
« Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 ».

et aussi

- « Top Incomes in France : booming inequalities ? » Camille Landais, École d'Économie de Paris, juin 2008.
- Les principaux indicateurs d'inégalité et de pauvreté entre 1996 et 2008.
« Les niveaux de vie en 2008 », *Insee Première* n° 1311, septembre 2010.

Consommation des ménages

- Les ménages les plus modestes se signalent par la forte part des dépenses consacrée à l'alimentation et la part plus faible dédiée aux loisirs et à la culture.
« Les inégalités entre ménages dans les Comptes nationaux : des écarts plus marqués sur les revenus que sur la consommation », *Insee Première* n° 1265, novembre 2009.
-

La redistribution en 2009

Vincent Bonnefoy, Marie-Cécile Cazenave, Alexis Eidelman, Tiaray Razafindranovona*

Dans un souci de réduction des inégalités, les administrations publiques attribuent des aides au logement et des allocations familiales, assurent des minima sociaux aux ménages les plus modestes et font peser une charge d'impôts plus forte sur les ménages les plus aisés. Ces transferts modifient le niveau de vie des ménages.

En moyenne en 2009, les 20 % des personnes aux niveaux de vie les plus faibles ont bénéficié d'un complément de ressources de l'ordre de 50 % portant leur niveau de vie moyen à 11 000 euros annuels. Pour les 20 % les plus aisés, le niveau de vie est de 42 000 euros, inférieur de 20 % au niveau de vie avant redistribution. Le rapport entre ces niveaux de vie passe de 7,4 avant redistribution monétaire à 3,8 après. Les prestations sociales réduisent davantage les inégalités que la fiscalité. La redistribution a par ailleurs été légèrement renforcée en 2009 par des mesures exceptionnelles dites « anti-crise ».

La fiscalité et les prestations sociales ne sont pas les seuls outils de réduction des inégalités. Les administrations publiques redistribuent aussi une partie des recettes sous forme de prestations « en nature ». Les deux principales, en termes de budget, sont les dépenses d'éducation et les dépenses de santé. Ces prestations « en nature » augmentent la consommation des ménages, donc implicitement leurs revenus, et concourent aussi à réduire les inégalités. Cette forme de redistribution est conséquente : si l'on prend en compte des services publics (santé et éducation) dans le niveau de vie des ménages, le rapport entre le niveau de vie « corrigé » des 20 % les plus riches et celui des 20 % les moins aisés n'est plus que de 2,7. Ces services publics réalisent ainsi la moitié de la réduction totale des inégalités de niveau de vie.

L'année 2009 marque la poursuite de la crise économique et de ses effets sur le niveau de vie des personnes. Par ses mécanismes redistributifs, en redirigeant une partie des richesses vers les personnes les moins dotées initialement, le système socio-fiscal joue en 2009 un rôle majeur dans une économie fragilisée où les pertes d'emploi sont nombreuses. Ce rôle a d'ailleurs été renforcé par des mesures exceptionnelles dites « anti-crise », destinées à atténuer les pertes de niveau de vie des ménages touchés par la crise. L'année 2009 a aussi été celle de la généralisation du revenu de solidarité active (rSa) à partir du mois de juin.

Le modèle de microsimulation *Ines* permet d'analyser et de mesurer l'importance des transferts entre ménages, et de dresser un bilan du système redistributif en 2009 (*encadré 1*). Il détermine ce que chaque ménage verse d'un côté et reçoit de l'autre, en simulant l'ensemble des transferts sociaux et fiscaux sur un échantillon représentatif de l'ensemble des personnes vivant dans un ménage ordinaire¹ de France métropolitaine.

1. Les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention) sont considérées comme vivant « hors ménages ordinaires ».

* Vincent Bonnefoy et Marie-Cécile Cazenave, Drees ; Alexis Eidelman et Tiaray Razafindranovona, Insee.

La redistribution se mesure en comparant les niveaux de vie avant et après prise en compte des prélèvements et des prestations sociales

Dans un premier temps, l'analyse est limitée à la fiscalité directe et aux prestations sociales « en espèces ». Le champ de la redistribution examinée ne concerne que la redistribution des revenus réalisée par la fiscalité directe et les prestations sociales dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux). Sont ainsi exclues de l'analyse les prestations dont l'objectif premier est de maintenir le niveau de vie des personnes lors de la survenance du risque qu'elles couvrent : en particulier, les systèmes de retraite et d'assurance chômage ne sont pas pris en compte ici et les indemnités correspondantes (allocations chômage, indemnités journalières, pensions de retraite) sont comptabilisées en amont de la redistribution, dans les revenus initiaux. En conséquence, les prélèvements affectés à ces prestations (cotisations retraite, chômage, etc) sont aussi traités en amont du champ de la redistribution étudiée ici.

La redistribution monétaire est mise en œuvre par deux types de transferts. Les prélèvements sociaux et fiscaux directs comprennent les cotisations dites « redistributives » (logement, famille, taxes diverses au titre des transports et de l'apprentissage), la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la Contribution sociale généralisée (CSG) hors maladie², l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation. Une partie de ces prélèvements est redistribuée aux ménages sous forme de prestations sociales ; sont pris en compte ici les prestations familiales, les aides au logement, les minima sociaux en vigueur l'année 2009, et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) destinée aux personnes âgées dépendantes (*encadré 1*). En 2009, s'ajoute aux prestations, la composante dite « activité » du revenu de solidarité active (rSa) (*encadré 2*). Au-delà des transferts monétaires pérennes, des mesures d'aides ponctuelles sociales et fiscales ont été prises en 2009 afin de limiter les effets de la crise économique sur les ménages modestes. En montants, les prélèvements directs pris en compte sont plus de deux fois plus élevés que les prestations sociales incluses dans l'analyse. En effet, ils servent aussi à financer d'autres modes d'intervention de l'État, comme les services publics ou les dépenses de fonctionnement.

Pour mesurer l'impact des prélèvements et des prestations sur la répartition des richesses, le revenu avant redistribution d'une personne ou d'un ménage (c'est-à-dire avant d'acquitter les prélèvements et de bénéficier des prestations sociales) est comparé au revenu après redistribution (*encadré 3*). Ce revenu après redistribution est aussi appelé revenu disponible. Cependant, un même revenu disponible ne représente pas le même niveau de vie pour une personne qui vit seule et pour une famille nombreuse. Pour passer de la notion de revenu disponible à celle de niveau de vie, on rapporte le revenu disponible au nombre d'unités de consommation du ménage (UC) ou équivalents adultes³. Par extension, le revenu avant redistribution par équivalent adulte est appelé niveau de vie avant redistribution.

2. La CSG maladie étant affectée au financement des dépenses de santé, on ne l'inclut pas dans le champ de la redistribution tant que l'on ne prend pas en compte les prestations de santé.

3. L'échelle conventionnellement utilisée est celle de l'Insee-OCDE selon laquelle le premier adulte du ménage compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Il est implicitement supposé que tous les membres du ménage disposent du même niveau de vie. On considère donc que les membres d'une famille de trois enfants (de moins de 14 ans) ayant un revenu mensuel total de 2 400 euros (prestations comprises et impôts déduits) ont le même niveau de vie que celui d'une personne seule ayant un revenu total de 1 000 euros.

Le modèle *Ines*

Le principe de la microsimulation consiste à appliquer la législation socio-fiscale à un échantillon représentatif de la population. Le modèle de microsimulation *Ines*, développé par la Drees et l'Insee, est adossé à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux qui réunit les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi, les informations administratives de la Cnaf et le détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. L'échantillon est représentatif de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire (logement non collectif).

Les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2007 sont recalées afin de refléter la situation en 2009. En particulier, la structure de la population est calée sur celle de 2009 selon différents critères sociodémographiques et économiques. De même, les revenus fiscaux sont actualisés de manière à refléter les évolutions des différentes catégories de revenus (salaires, pensions de retraite, revenus agricoles, revenus du patrimoine, etc.) entre 2007 et 2009.

On calcule pour chaque ménage les différents transferts monétaires (selon sa composition familiale, l'activité de ses membres et son revenu imposable). Le modèle *Ines* ne tient pas compte des changements de comportement des ménages en matière de fécondité ou de participation au marché du travail que pourraient induire les évolutions des dispositions de la législation socio-fiscale. L'étude menée correspond ainsi à une analyse statique des transferts monétaires qui permet d'évaluer, au premier ordre, dans quelle mesure les transferts modifient à une date donnée la distribution des richesses.

Ines simule les prélèvements sociaux et fiscaux directs, comprenant les cotisations dites « redistributives » (logement, famille, taxes diverses au titre des transports et de l'apprentissage), la CRDS, la CSG hors maladie, l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation.

Les prestations sociales simulées comprennent :

- les aides au logement ;
- les minima sociaux en vigueur en 2009 : il s'agit du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation pour parent isolé (API) remplacés à partir du 1^{er} juin 2009 par le revenu de solidarité active (rSa) dans sa partie dite « socle », de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) et de ses compléments, des allocations du minimum vieillesse et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)¹ ;
- depuis le 1^{er} juin 2009, le rSa dans sa partie dite « activité », c'est-à-dire versé en complément des revenus d'activité perçus ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) destinée aux personnes âgées dépendantes ;
- les prestations familiales, composées des prestations familiales légales (hors allocation de logement familial, regroupée avec les autres allocations de logement, hors allocation pour parent isolé, intégrée aux minima sociaux, et hors allocation journalière de présence parentale) auxquelles sont ajoutées les aides à la scolarité (bourses d'études secondaires). Ces prestations sont distinguées selon qu'elles sont attribuées *sous conditions de ressources* (prime à la naissance ou à l'adoption et allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), complément familial, allocation de rentrée scolaire (ARS) et bourses du secondaire) ou *sans conditions de ressources* (allocations familiales (AF), complément libre choix d'activité (CLCA) de la PAJE, allocation de soutien familial (ASF), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), complément mode de garde (CMG) de la PAJE).

L'inobservabilité dans l'enquête des paramètres nécessaires au calcul de certaines prestations limite le champ de la redistribution examiné. Les principales omissions concernent l'allocation unique dégressive pour les chômeurs en fin de droits, le dispositif d'« intéressement » pour les allocataires du RMI et de l'API reprenant un emploi, la règle du cumul intégral du rSa et des revenus professionnels lors de la reprise d'un emploi, les taxes et aides locales (en dehors de la taxe d'habitation) et l'impôt de solidarité sur la fortune. Du fait de la non-prise en compte de ce dernier, le dispositif de bouclier fiscal qui limite les impôts directs payés par le contribuable à hauteur de 50 % de ses revenus n'est pas simulé. Le modèle de microsimulation couvre toutefois 90 % des prestations sans contrepartie.

1. Les 3 minima sociaux restant (l'Allocation de solidarité spécifique, l'allocation temporaire d'attente et l'allocation équivalent retraite) sont comptabilisés dans le revenu net, au sein des revenus de remplacement. Ils sont donc, de fait, inclus dans le revenu disponible mais pas identifiés comme appartenant au champ des minima sociaux.

Encadré 1 (suite)

Les mesures supplémentaires en 2009

Au-delà des transferts monétaires pérennes, des mesures d'aides ponctuelles sociales et fiscales ont été prises en 2009 afin de limiter les effets de la crise économique sur les ménages modestes. En particulier, trois mesures ont été simulées dans cette étude afin de quantifier leur impact sur la redistribution. Il s'agit :

- du crédit d'impôt sur le revenu ciblé sur les contribuables modestes. Ce crédit d'impôt est égal aux deux tiers de l'impôt sur le revenu de 2008 que devaient initialement acquitter en 2009 les foyers dont le revenu net imposable par part n'excédait pas 11 673 euros, soit la limite de la première tranche de l'impôt sur le revenu. Le montant du crédit d'impôt est ensuite dégressif pour s'annuler au niveau de 12 475 euros ;

- d'une prime dite « de solidarité active ». Une prime forfaitaire de 200 euros a été versée au début de l'année 2009 aux foyers allocataires du RMI, de l'API ou du rSa à titre expérimental, ainsi qu'aux personnes bénéficiant d'une aide au logement sous certaines conditions ;

- d'une prime exceptionnelle pour les familles modestes. Une prime forfaitaire de 150 euros a été versée en juin 2009 à toutes les familles éligibles à l'allocation de rentrée scolaire.

Pour des raisons techniques ou parce qu'elles n'entrent pas directement en compte dans notre champ d'analyse, certaines mesures sociales n'ont pas été prises en compte dans cette étude. Il s'agit de la prime de 500 euros versées par Pôle Emploi à partir d'avril 2009 aux travailleurs précaires perdant leur emploi et n'ayant pas acquis de droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi, ainsi que du versement sous conditions de bons d'achat de services à la personne.

Le système socio-fiscal assure un transfert monétaire des plus aisés vers les plus modestes

L'objectif premier de la redistribution est une répartition plus équitable des richesses entre ménages modestes et ménages aisés, quelle que soit leur composition. Cette redistribution verticale est opérée par des niveaux différenciés de prélèvements et prestations selon le niveau de vie des ménages. Afin d'analyser la redistribution verticale, les personnes sont classées par ordre croissant de niveau de vie avant redistribution et séparées en cinq groupes d'effectifs identiques (comprenant donc chacun 20 % de la population), appelés quintiles. Le cinquième quintile de la population regroupe ainsi les 20 % de personnes disposant du niveau de vie avant redistribution le plus élevé, tandis que les 20 % les plus modestes sont classées dans le premier quintile.

Globalement, le système opère une redistribution verticale substantielle. L'ensemble des prélèvements et prestations réduisent les inégalités initiales de niveau de vie. Ainsi, si le niveau de vie moyen avant redistribution du dernier quintile est 7,4 fois plus élevé que celui du premier quintile, après transferts il ne l'est plus que 3,8 fois. Le niveau de vie moyen du quintile le plus modeste de la population passe ainsi de 7 210 euros par an avant redistribution à 11 060 euros après prélèvements et prestations, soit un accroissement de 53,4 %. Pour les plus aisés, le niveau de vie est de 42 290 euros, inférieur de 20,4 % au niveau de vie avant redistribution. En moyenne, la redistribution modifie moins fortement les niveaux de vie des personnes situées dans le milieu de la distribution des revenus. Pour les personnes du deuxième quintile, le niveau de vie reste pratiquement inchangé tandis que pour ceux des troisième et quatrième quintiles, les niveaux de vie diminuent respectivement de 7 % et 12,4 %.

Les prélèvements et prestations sociales opérant cette redistribution sont inégalement concentrés selon les niveaux de revenu de la population (*figure 1*). Du côté des prélèvements, l'impôt sur le revenu est nettement plus concentré sur les plus aisés que ne le sont les

cotisations sociales redistributives, les contributions sociales et la taxe d'habitation. Ainsi, les deux derniers quintiles de niveau de vie avant redistribution acquittent 90 % de la masse totale d'impôt sur le revenu prélevée en 2009. En comparaison, ils paient de l'ordre de 70 % des cotisations redistributives ou des contributions sociales, et 65 % des sommes prélevées au titre de la taxe d'habitation.

Encadré 2

La montée en charge du volet « activité » du rSa

Le bilan redistributif est modifié par la généralisation du Revenu de solidarité active (rSa) au 1^{er} juin 2009. Le rSa se compose d'une partie appelée « socle », qui résulte de la fusion du RMI et de l'API, réalisée à droit constant, n'entraînant quasiment pas de changement pour les personnes éligibles. Plusieurs changements législatifs concernent toutefois la transition entre l'API et le rSa « socle », comme le relèvement de l'âge limite des enfants à charge de 20 à 25 ans et la suppression des majorations d'allocations familiales dans l'évaluation des ressources. Ces modifications entraînent toutes choses égales par ailleurs une hausse des personnes éligibles au rSa « socle » dans son volet isolement.

Sa deuxième composante, appelée rSa « activité » constitue un complément de revenus pour les travailleurs à revenu modeste et varie en fonction de la configuration familiale, des revenus d'activité et des autres ressources du foyer [Bonnetoy, Buffeteau et Cazenave, 2009]. Comme c'est le cas lorsque de nouvelles prestations sont instaurées, on peut s'attendre à ce que le rSa « activité » connaisse une montée en charge relativement lente ; lenteur que l'on peut imputer à un recours très progressif des personnes éligibles parce qu'elles méconnaissent leurs droits, par crainte d'une éventuelle stigmatisation ou encore du fait du caractère très détaillé des procédures administratives. Dans les faits, depuis la mise en place du rSa « activité », le nombre de bénéficiaires augmente de mois en mois. En fin d'année, il est toutefois loin d'atteindre le nombre de personnes éligibles tel qu'estimé par les modèles de microsimulation. La Cnaf dénombre en effet 580 000 foyers bénéficiaires du rSa « activité » au 31 décembre 2009 [Cazain et Siguret, mars 2010] quand, d'après le modèle *Ines*, 2,0 millions de foyers seraient potentiellement éligibles sur le quatrième trimestre de l'année 2009¹.

Pour les autres prestations, le modèle *Ines* ne simule pas le non-recours : il assimile les personnes potentiellement éligibles à des bénéficiaires (*encadré 1*). Mais le non-recours est tel pour le rSa « activité » que l'on fait une exception : le nombre de bénéficiaires du rSa « activité » dans le modèle *Ines* a ainsi été calé sur celui recensé par la Cnaf².

Le rSa « activité » aurait ainsi bénéficié à environ 960 000 foyers en 2009, redistribuant un peu moins de 600 millions d'euros, pour un montant moyen de 620 euros annuels. À titre de comparaison, hors montée en charge (en supposant un taux de recours de 100 %) et considéré sur une année pleine, le rSa « activité » aurait pu être perçu par environ 2,6 millions de foyers pour une somme totale distribuée de près de 3,2 milliards d'euros. Fortement concentré sur les 20 % de personnes les plus modestes du point de vue du niveau de vie avant redistribution (son bénéfice ne s'étend d'ailleurs pas au-delà du 1^{er} quintile), le rSa « activité » améliore, en moyenne, leur revenu net de 0,9 %. Relativement aux autres prestations, il opère donc en 2009 une redistribution assez faible en direction des personnes modestes. Si l'on peut attendre un impact redistributif plus marqué en 2010 grâce à des taux de recours plus élevés, cette redistribution se fera en partie au détriment de l'impact de la PPE. Le rSa « activité » représente en effet une avance sur la PPE à percevoir l'année suivante : les personnes éligibles aux deux dispositifs ne percevront *in fine* que le rSa « activité », et une PPE dite « résiduelle » lorsque les droits à PPE sont supérieurs au rSa déjà perçu. Cet effet n'a pas été pris en compte ici dans la mesure où la prime pour l'emploi et le rSa « activité » se cumulent en 2009.

1. Les chiffres donnés par la Cnaf correspondent à un stock de bénéficiaires en fin de mois alors que ceux issus de la microsimulation s'apparentent à l'ensemble des foyers qui bénéficient du rSa au moins une fois au cours du trimestre. Du fait des entrées et sorties du dispositif, ces chiffres sont donc difficilement comparables. De ce fait, c'est essentiellement à l'ordre de grandeur qu'il faut s'attacher.

2. Un nombre de foyers bénéficiaires du rSa « activité » correspondant aux effectifs observés par la Cnaf est tiré au sort parmi les foyers potentiellement éligibles, des probabilités de tirage différentes étant affectées selon le montant des droits simulés, sous l'hypothèse que le recours au rSa « activité » est plus élevé chez les foyers ayant des droits plus importants.

Les cotisations sociales redistributives sont des prélèvements proportionnels, assis sur les revenus d'activité. Ils représentent toutefois une part un peu plus importante du revenu net⁴ du dernier quintile (8,6 %) que du premier (5,8 %) en raison d'allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires et d'un taux d'emploi moins élevé parmi les personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie (figure 2). Les contributions sociales ont une base d'imposition plus large, puisque les revenus de remplacement (chômage, retraite) et de patrimoine y sont aussi soumis. Comme les cotisations sociales, les contributions sont légèrement progressives, c'est-à-dire légèrement plus élevées (en proportion du revenu) pour les niveaux de vie plus élevés. En effet, les personnes en bas de l'échelle disposent plus souvent de revenus de remplacement (indemnités chômage, retraite) parfois exonérés⁵.

Encadré 3

Le champ et les concepts de la redistribution

En amont : chômage, vieillesse et maladie

Dans son sens le plus large, la redistribution s'opère à travers l'ensemble des prélèvements sur les ressources des ménages et l'ensemble des prestations qui leur sont versées, que celles-ci soient octroyées sous forme monétaire ou en nature (services publics). Le champ de la redistribution étudiée ici correspond à la redistribution des revenus opérée par la fiscalité directe et les prestations sociales (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux). Sont exclues de l'analyse les prestations sociales dont l'objectif premier est de maintenir le niveau de vie des personnes lors de la survenance du risque qu'elles couvrent (retraite, chômage) : les indemnités correspondantes (allocations chômage, pensions de retraite) sont comptabilisées comme des revenus primaires en amont de la redistribution (figure 2).

Les prélèvements à la source affectés au financement des systèmes de retraite et d'allocation chômage ne sont donc pas inclus dans le bilan redistributif, puisque les contreparties associées (retraites, allocations chômage) sont considérées dans cette étude comme des revenus initiaux et non comme des transferts sociaux. Ces instruments ne pèsent pas uniformément sur tous les revenus et ne sont donc pas neutres en matière de redistribution (voir l'article dans FPS édition 2009 : « Les mécanismes de réduction des inégalités en 2008 »).

Des extensions possibles : services publics et impôts indirects

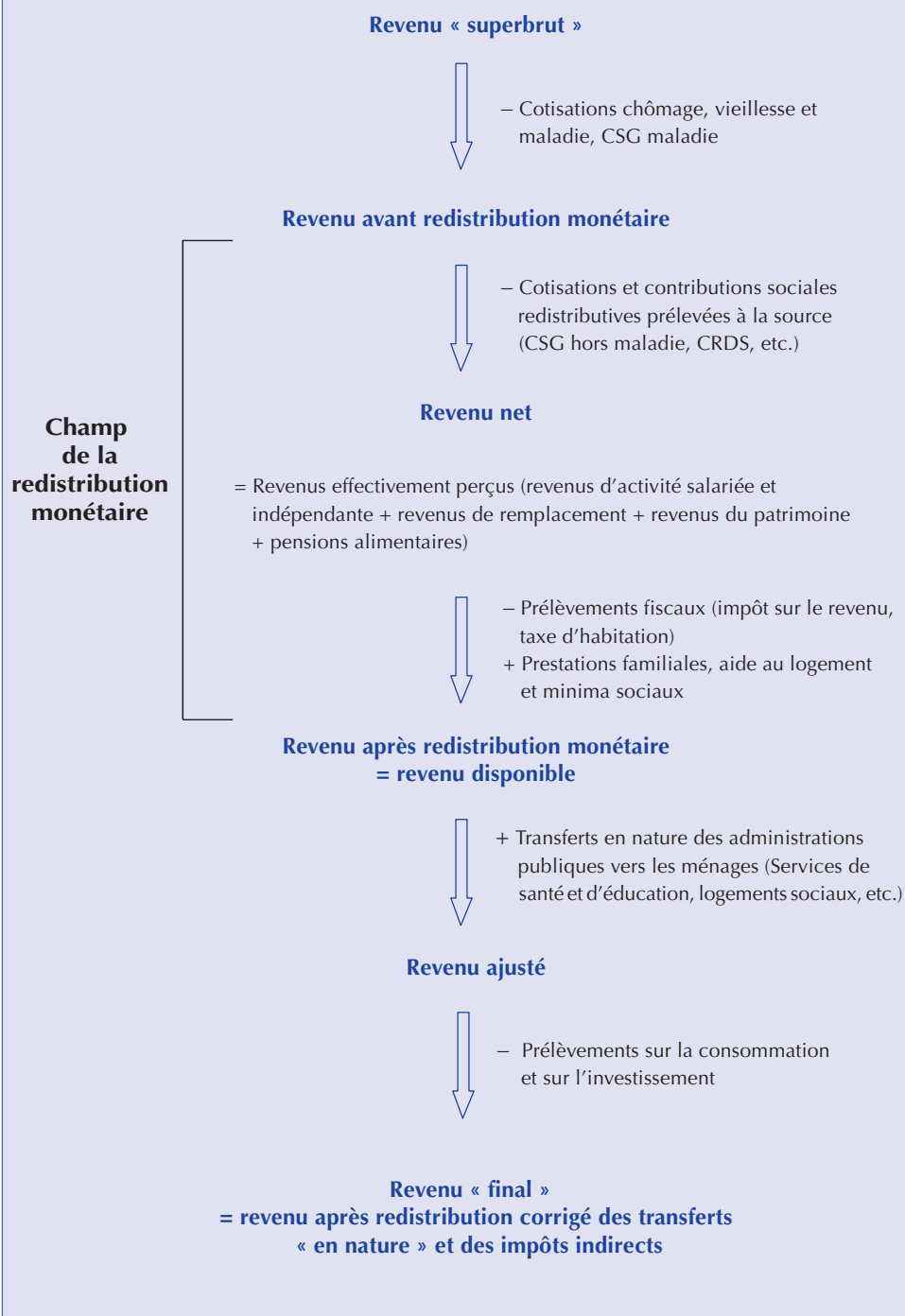
Au-delà de la redistribution telle que définie ici, les ménages bénéficient d'un certain nombre de services rendus par les administrations publiques (services d'éducation, logements sociaux, remboursement des soins de santé, etc.) qui contribuent à l'amélioration de leur niveau de vie. Comme cela est montré en fin d'article, étendre à ces services publics le champ de la redistribution souligne leur importance en matière de réduction des inégalités.

Par ailleurs, lors de l'utilisation de leur revenu disponible, les ménages acquittent des impôts sur la consommation et sur l'investissement (taxes sur les transactions immobilières et sur les gros travaux), qui, s'ils dépendent uniquement de la consommation et nullement du niveau de ressources des ménages, réduisent sensiblement leur niveau de vie. L'analyse redistributive de ces impôts n'est pas simple, notamment parce qu'il n'est pas immédiat de déterminer quel est l'élément taxé. Par exemple, quand on la compare aux revenus des ménages, la taxe sur la valeur ajoutée taxe moins les ménages aisés (du fait qu'ils épargnent une partie de leurs revenus). Mais cela peut être nuancé quand on réintègre dans l'analyse les taxes auxquelles sont (ou seront) soumis les revenus financiers.

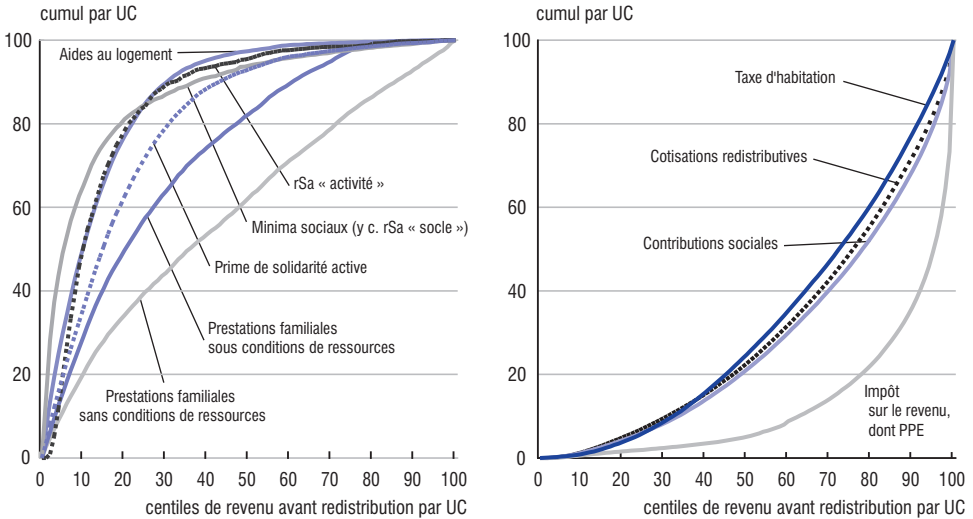
4. Le revenu net est le revenu après prélèvements à la source : c'est donc le revenu effectivement perçu par les ménages.

5. Pour la CSG, les revenus d'activité sont soumis au taux de 7,5 %, les revenus du patrimoine (hors intérêts de certains livrets d'épargne qui s'en trouvent exonérés) au taux de 8,2 % tandis que pour les indemnités d'assurance maladie, les pensions de retraite et d'invalidité le taux est de 6,6 % et pour les allocations chômage le taux est de 6,2 %. Les taux sur les revenus de remplacement peuvent en outre être réduits à 3,8 %, ou supprimés dans certaines situations (85 % des chômeurs et 40 % des retraités sont totalement exonérés de CSG). Le taux de CRDS est le même quel que soit le type de revenu, il est fixé à 0,5 %.

Schéma récapitulatif des différents concepts de revenu et contours du champ de la redistribution



1. Concentration des différents transferts en fonction du revenu avant redistribution



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu net est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : la concentration des différents transferts est comparée grâce à une pseudo-courbe de Lorenz qui représente la part de chaque transfert prélevé ou versé aux personnes en dessous d'un certain seuil de revenu net par unité de consommation (UC). Les personnes sont classées des plus pauvres aux plus riches selon le revenu net par UC de leur ménage (axe des abscisses) et on lit (axe des ordonnées) quelle part de chaque transfert reçoit (ou paie) les x % de personnes aux revenus nets par UC les plus faibles. On peut ainsi lire sur la pseudo-courbe de Lorenz de l'impôt sur le revenu que les 50 % de la population aux revenus les plus faibles s'acquittent de moins de 10 % de la masse de ce prélèvement.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 (actualisée 2009), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Les personnes plus aisées ont à l'inverse plus de revenus du patrimoine, soumis à des taux de CSG plus élevés que les autres sources de revenus. L'impôt sur le revenu est nettement plus progressif : sauf cas rares, les personnes des deux premiers quintiles sont non imposables⁶. L'impôt sur le revenu représente en moyenne 1,1 % du revenu net des personnes du troisième quintile, 3,4 % de celui du quatrième et 10,4 % de celui du dernier. La prime pour l'emploi, qui vient en déduction de cet impôt, modifie peu la distribution des revenus en faveur des ménages modestes : elle améliore de 1,9 % en moyenne le niveau de vie des personnes appartenant au premier quintile.

Les prestations sociales sont inégalement modulées selon le revenu et par voie de conséquence diversement concentrées dans la population. Les minima sociaux, destinés à garantir un minimum de ressources, sont les plus concentrés sur les personnes aux revenus les plus faibles. 65 % des minima sociaux sont versés aux 10 % des personnes au niveau de vie avant redistribution le plus faible. Les allocations logement et le rSa « activité » sont aussi très concentrés sur les bas revenus : les trois quarts sont versés au premier quintile. Destinées à aider les familles avec enfants, les prestations familiales, même quand elles sont modulées selon le revenu, sont les moins ciblées sur les bas revenus. Les prestations familiales sous conditions de ressources sont moins concentrées sur les bas revenus que les allocations logement par exemple : les conditions de ressources associées à ces prestations ne sont pas toujours très restrictives.

6. Le calcul de l'impôt sur le revenu se fait au niveau du foyer fiscal, dont les contours ne correspondent pas forcément à ceux du ménage. Une personne peut donc être dans un foyer fiscal acquittant l'impôt sur le revenu et vivre au sein d'un ménage modeste.

2. Montants moyens par équivalent adulte et poids des prélèvements et des prestations simulés en 2009

montant en euros, part dans le revenu net en %

	Quintiles de niveau de vie avant redistribution					Ensemble de la population
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	
Revenu avant redistribution (A)						
Montant par équivalent adulte	7 210	15 030	20 770	27 800	53 140	24 790
Part dans le revenu net	107,9	108,7	110,7	112,1	112,4	111,3
Cotisations redistributives (famille, logement)						
Montant par équivalent adulte	- 380	- 850	- 1 420	- 2 150	- 4 060	- 1 770
Part dans le revenu net	- 5,8	- 6,1	- 7,5	- 8,7	- 8,6	- 8,0
Contributions sociales (CSG hors maladie, CRDS)						
Montant par équivalent adulte	- 140	- 350	- 600	- 860	- 1 780	- 750
Part dans le revenu net	- 2,2	- 2,5	- 3,2	- 3,5	- 3,8	- 3,4
Revenu net						
Montant par équivalent adulte	6 680	13 830	18 760	24 800	47 300	22 270
Part dans le revenu net	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Impôt sur le revenu (avant PPE)						
Montant par équivalent adulte	30	30	- 210	- 840	- 4 940	- 1 180
Part dans le revenu net	0,5	0,2	- 1,1	- 3,4	- 10,4	- 5,3
dont crédit d'impôt « anticrise » 2009¹						
Montant par équivalent adulte	0	30	70	20	0	20
Part dans le revenu net	0,0	0,2	0,4	0,1	0,0	0,1
Prime pour l'emploi (PPE)						
Montant par équivalent adulte	130	150	120	60	20	100
Part dans le revenu net	2,0	1,1	0,6	0,2	0,0	0,4
Taxe d'habitation						
Montant par équivalent adulte	- 60	- 190	- 310	- 390	- 600	- 310
Part dans le revenu net	- 0,8	- 1,4	- 1,6	- 1,6	- 1,3	- 1,4
Prestations familiales sans conditions de ressources²						
Montant par équivalent adulte	1 060	610	570	520	460	650
Part dans le revenu net	15,9	4,4	3,1	2,1	1,0	2,9
Prestations familiales sous conditions de ressources et aides à la scolarité³						
Montant par équivalent adulte	610	280	200	140	10	260
Part dans le revenu net	9,1	2,3	1,1	0,6	0,0	1,1
Aides au logement						
Montant par équivalent adulte	1 210	280	50	20	10	310
Part dans le revenu net	18,2	2,0	0,3	0,1	0,0	1,4
Minima sociaux⁴						
Montant par équivalent adulte	1 090	130	60	30	20	270
Part dans le revenu net	16,3	1,0	0,3	0,1	0,0	1,2
Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)						
Montant par équivalent adulte	170	100	40	20	10	70
Part dans le revenu net	2,6	0,7	0,2	0,1	0,0	0,3
rSa « activité »						
Montant par équivalent adulte	60	10	0	0	0	10
Part dans le revenu net	0,9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Prime de solidarité active¹						
Montant par équivalent adulte	70	30	10	0	0	20
Part dans le revenu net	1,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1
Prime versée aux familles modestes¹						
Montant par équivalent adulte	30	20	10	0	0	10
Part dans le revenu net	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1
Revenu disponible (B)						
Montant par équivalent adulte	11 060	15 300	19 310	24 360	42 290	22 460
Part dans le revenu net	165,6	110,6	102,9	98,3	89,4	100,9
Taux de redistribution (B-A)/A	53,4	1,8	- 7,1	- 12,4	- 20,4	- 9,4

1. Fait partie des mesures spécifiques à l'année 2009 destinées à atténuer les effets de la crise économique sur les ménages modestes. Ces mesures sont détaillées dans l'encadré 1.

2. Allocations familiales, allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité, aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et son complément, allocation de garde d'enfant à domicile, complément de libre choix de mode de garde et subventions publiques pour la garde d'enfants en crèches collectives et familiales.

3. Complément familial, socle de la prestation d'accueil du jeune enfant, allocation de rentrée scolaire, bourses du secondaire.

4. Revenu minimum d'insertion et allocation pour parent isolé pendant les 5 premiers mois de l'année, puis composante « socle » du revenu de solidarité active, minimum vieillesse, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu net est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes du 3^e quintile de niveau de vie avant redistribution ont acquitté en moyenne 210 euros d'impôt sur le revenu, ce qui a amputé leur niveau de vie net de 1,1 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 (actualisée 2009), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Enfin, logiquement, les prestations familiales sans conditions de ressources sont réparties plus uniformément dans les différentes classes de revenus ; elles sont un peu plus concentrées dans le bas de la distribution des revenus car les familles, du fait de la charge de leurs enfants, y sont plus présentes (surtout les familles nombreuses, qui reçoivent plus de prestations). Sauf exception⁷, ce sont les seules prestations que les personnes du dernier quintile de niveau de vie peuvent percevoir.

La répartition des familles dans la distribution des niveaux de vie explique qu'en moyenne, les personnes du premier quintile perçoivent des montants de prestations familiales sans conditions de ressources deux fois supérieurs à celles du dernier. Rapportées à leurs ressources, comparativement plus faibles, la différence s'accroît : ces prestations représentent 16 % du revenu net des personnes du premier quintile ; en revanche, elles ne modifient que marginalement celui des personnes plus aisées. Les minima sociaux et les aides au logement représentent quant à eux respectivement 16 % et 18 % du revenu net des personnes classées dans le premier quintile.

Soulignons enfin l'importance des minima sociaux dans le niveau de vie des 20 % de personnes les plus modestes en 2009 par rapport à l'année précédente. Ces personnes reçoivent en moyenne 1 090 euros au titre des minima sociaux contre 920 euros en 2008 ; ils représentaient alors 14 % de leur revenu net [Marical, 2009]. Ce poids accru des minima sociaux est une des conséquences de la crise économique, les minima sociaux jouant le rôle d'amortisseur en dernier recours. On peut aussi l'imputer à la revalorisation de certains minima, les allocations du minimum vieillesse ayant augmenté de 6,9 % en 2009, et l'allocation adulte handicapé de 4,4 %.

Les prestations réduisent davantage les inégalités de niveau de vie que les prélèvements

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous à même hauteur à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à corriger les inégalités de revenu, dépend de deux paramètres. Le premier est sa progressivité. Un prélèvement est progressif si son taux augmente avec le niveau de vie. Une prestation est généralement progressive : même forfaitaire, elle représente mécaniquement une part de moins en moins élevée d'un revenu quand il augmente ; mais elle le sera encore plus si elle est diminuée avec le revenu. Le second élément important pour déterminer l'efficacité redistributive d'un transfert est son poids dans le revenu : un transfert très progressif mais d'une masse financière négligeable ne réduira quasiment pas les inégalités. La prise en compte de ces deux éléments (poids du transfert et progressivité) permet d'isoler la contribution (en %) à la réduction des inégalités de chaque transfert (*figure 3*).

Globalement, les prestations réduisent plus les inégalités de niveau de vie que les prélèvements. Elles contribuent à la réduction des inégalités à hauteur de 63 % contre 37 % pour l'ensemble des prélèvements. Bien que peu concentrées sur les titulaires des bas revenus, les prestations familiales sans conditions de ressources participent pour près de 17 % à la réduction des inégalités de niveau de vie. En effet, la masse budgétaire qui leur est allouée (40 % de l'ensemble des prestations sociales) leur confère un pouvoir redistributif important. Les allocations familiales contribuent à elles seules pour 11 % à la réduction des inégalités.

Les prestations familiales sous conditions de ressources opèrent une redistribution notable, bien que leur masse financière soit beaucoup plus faible (15 % de l'ensemble des prestations sociales) que les prestations familiales sans conditions de ressources : elles contribuent pour 10 % à la réduction des inégalités de niveau de vie. De même, les aides au

7. Les écarts entre contours des foyers comptant pour les prestations et ceux des ménages peuvent conduire à ce que des personnes touchent des prestations logement alors qu'elles vivent dans un ménage aisé.

logement et les minima sociaux représentent un poids financier plutôt faible, mais du fait de leur concentration importante sur le bas de la distribution, réduisent notablement les inégalités de niveau de vie. Ils contribuent respectivement à hauteur de 17 % et 15 % à la réduction des inégalités de niveau de vie.

Le rSa « activité » est très concentré sur les bas revenus mais ne distribue sur l'année 2009 qu'un montant global faible relativement aux autres transferts : il n'a été mis en œuvre qu'à partir de juin et la montée en charge du dispositif est plus lente que prévue. Aussi, ne contribue-t-il à la réduction des inégalités de revenu qu'à la marge⁸ (moins de 1 %).

Du côté des prélèvements, l'essentiel de la réduction des inégalités de niveau de vie est réalisé par l'impôt sur le revenu, qui pourtant n'occupe qu'une place limitée (en masse) parmi les prélèvements étudiés. L'impôt sur le revenu (y compris PPE) réalise 80 % de la réduction des inégalités de niveau de vie opérée par les prélèvements, alors qu'il représente à peu près un quart de ces prélèvements, en masse. La PPE, en tant que crédit d'impôt sur le revenu, améliore son pouvoir redistributif et pèse à elle seule pour 3 % dans la réduction des inégalités.

3. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2009

	Part du transfert dans le revenu disponible (en %) (A)	Progressivité du transfert (B)	Contribution à la réduction des inégalités (en %) (C)
Prélèvements	- 17,4	1,9	36,8
Cotisations redistributives (famille, logement)	- 7,9	0,5	4,7
Contributions sociales (CSG hors maladie, CRDS)	- 3,3	0,7	2,6
Impôt sur le revenu (net de PPE)	- 4,8	5,6	29,7
dont : <i>impôt sur le revenu (avant PPE)</i>	- 5,3	4,6	26,7
<i>prime pour l'emploi (PPE)</i>	0,4	6,4	3,0
<i>crédit d'impôt 2009</i>	0,1	4,0	0,5
Taxe d'habitation	- 1,4	- 0,2	- 0,2
Prestations	7,1	8,1	63,2
Prestations familiales sans conditions de ressources	2,9	5,3	16,9
dont : <i>allocations familiales</i>	1,7	6,2	11,3
Prestations familiales sous conditions de ressources et aides à la scolarité	1,1	8,2	10,2
dont : <i>socle de la Paje</i>	0,6	6,7	4,7
<i>complément familial</i>	0,2	9,5	2,2
Aides au logement	1,4	10,9	16,8
Minima sociaux (y c. rSa « socle »)	1,2	11,2	14,6
Apa	0,3	8,6	2,8
rSa « activité »	0,1	10,6	0,8
Prime de solidarité active	0,1	9,6	1,1
Niveau de vie	100,0		100,0

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu net est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les prestations représentent en moyenne 7,1 % du niveau de vie et contribuent pour 63,2 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le revenu ou le transfert considéré et le revenu disponible. La colonne (B) estime la progressivité de chaque transfert, via la différence entre le pseudo-Gini du transfert et le Gini du revenu initial (multiplié par dix pour plus de lisibilité) : plus la valeur est grande, plus le transfert est progressif. La colonne (C) estime les contributions (en %) de chaque transfert à la réduction des inégalités. Ces contributions sont égales pour chaque transfert à son indice de progressivité multiplié par son poids relatif dans le revenu disponible.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 (actualisée 2009), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

8. Selon le modèle Ines, si l'ensemble des personnes éligibles au rSa « activité » en faisait effectivement la demande et si le rSa « activité » était versé sur une année pleine, la part du rSa « activité » dans la réduction des inégalités serait de 4 %.

Du fait de leur faible progressivité, l'impact des cotisations et contributions sociales redistributives sur la réduction des inégalités est de faible ampleur. Les cotisations redistributives (familles, logement) contribuent pour 5 % à la diminution des inégalités. D'un poids plus faible et avec une progressivité encore moins marquée, les contributions sociales (CSG hors maladie et CRDS) ne contribuent qu'à hauteur de 3 % à la réduction des inégalités de niveau de vie. Enfin, la taxe d'habitation - acquittée par 83 % des ménages - n'est pas progressive : les montants prélevés augmentent moins que proportionnellement au revenu. Son incidence sur la réduction des inégalités est donc légèrement négative (- 0,2 %).

Les effets des mesures ponctuelles liées à la crise

Dès le début de l'année 2009, des mesures ponctuelles ont été prises afin de venir en aide aux personnes touchées par la crise (*encadré 1*). Parmi ces mesures, le crédit d'impôt sur le revenu, ciblé sur les premières tranches d'imposition, redistribue selon le modèle *Ines* un peu moins d'un milliard d'euros sur le champ des ménages ordinaires⁹. Il concerne environ 5 millions de ménages pour un montant moyen par ménage bénéficiaire de 190 euros. Ciblé sur les contribuables modestes, ce dispositif ne concerne pas les personnes appartenant au dernier quintile de la distribution des niveaux de vie. Toutefois, ne pouvant profiter qu'aux foyers imposables, il ne bénéficie pas aux personnes appartenant aux 20 % les plus pauvres. Compte tenu de l'influence du quotient familial (le revenu net imposable déterminant l'éligibilité au dispositif étant calculé par part, et non pour le foyer) et de l'effet de composition des ménages¹⁰, la mesure est finalement concentrée sur les personnes du 3^e quintile et touche même certaines personnes appartenant au 4^e quintile. Ce faisant, il exerce une redistribution verticale limitée.

D'après le modèle *Ines*, la prime de solidarité active d'un montant de 200 euros a redistribué un peu moins de 900 millions d'euros à environ 4,5 millions de ménages¹¹. Ciblée sur les bénéficiaires de minima sociaux, elle bénéficie essentiellement aux ménages appartenant au 1^{er} quintile de niveau de vie, représentant 1 % de leur revenu net en moyenne.

La prime forfaitaire de 150 euros pour les familles modestes a concerné selon le modèle *Ines* environ 2,7 millions de ménages pour un montant global d'environ 420 millions d'euros¹². Réservée aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, cette prime concerne, elle aussi, en majorité les ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie. Elle vise un objectif de redistribution tout à la fois verticale et horizontale. Moins généreuse que la prime de solidarité active, son poids dans le revenu net des ménages du 1^{er} quintile est plus faible (moins de 0,5 %).

La contribution de ces dispositifs à la correction des inégalités est somme toute assez limitée : à eux trois, ces dispositifs participent à hauteur d'environ 2 % à la réduction totale des inégalités de niveaux de vie. Pour des raisons techniques ou parce qu'elles n'entrent pas directement en compte dans le champ d'analyse, certaines mesures sociales n'ont pas été prises en compte dans cette étude. Il s'agit de la prime de 500 euros versées par Pôle Emploi à partir d'avril 2009 aux travailleurs précaires perdant leur emploi et n'ayant pas acquis de droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi ainsi que le versement sous conditions de bons d'achat de services à la personne.

9. Cette mesure était précisément estimée à 1,0 milliard d'euros dans la loi de finances rectificative pour 2009.

10. Rappelons que du fait de contours différents entre le foyer fiscal et le ménage, une personne peut appartenir à un foyer fiscal modeste mais à un ménage aisé.

11. Le coût total de la prime de solidarité active s'est élevé à 850 millions d'euros.

12. Pour une dépense totale initialement estimée à environ 450 millions d'euros.

Des transferts importants en direction des familles

La modification de la répartition des richesses opérée par la redistribution peut aussi répondre à un objectif d'équité horizontale, c'est-à-dire de répartition plus équitable entre des ménages de ressources équivalentes, mais de taille différente. C'est pourquoi la législation socio-fiscale présente des avantages qui compensent en partie la baisse de niveau de vie inhérente aux charges de familles : au-delà des prestations familiales qui leur sont spécifiquement destinées, les enfants sont pris en compte tant dans le calcul des prélèvements (dispositif du quotient familial, demi-part supplémentaire accordée aux parents isolés) que dans celui des prestations (calcul du RMI puis du rSa par exemple). La redistribution horizontale ainsi opérée est importante (figure 4).

Alors que le niveau de vie moyen des ménages sans enfants est réduit de 13 % par les différents mécanismes de redistribution, passant de 27 390 euros à 23 960 euros, celui des ménages avec enfants ne baisse que de 6 %. Les ménages sans enfants ayant en moyenne des revenus plus élevés que les ménages avec enfants, la redistribution verticale leur prélève plus d'argent. Cela n'explique qu'une partie de la différence de taux de redistribution entre ces deux populations ; en effet les mécanismes de redistribution associés à la présence d'enfants ont, eux aussi, un impact notable sur les niveaux de vie. Cet impact dépend de la configuration du ménage et des dispositifs qui lui sont dédiés. Ainsi, le niveau de vie d'un parent isolé augmente de 18 %, du fait notamment de l'API (relayée par le rSa) et de la demi-part fiscale supplémentaire accordée. Le niveau de vie moyen des ménages avec un enfant de moins de trois ans augmente de 4 % grâce à la Prestation d'accueil du jeune enfant et à ses compléments. Enfin, les familles nombreuses voient leur niveau de vie augmenter de 8 % grâce à l'octroi du complément familial et de la part fiscale supplémentaire à partir du troisième enfant. Mais pour les familles monoparentales comme pour les familles nombreuses, le niveau de vie après redistribution reste inférieur à la moyenne.

4. Redistribution et configuration familiale

	Niveau de vie avant redistribution (en euros) (A)	Niveau de vie après redistribution (en euros) (B)	Taux de redistribution (en %) (B-A/A)
Ménages sans enfant			
Ensemble	27 390	23 960	- 13
Couples	30 380	26 190	- 14
Personnes seules	22 590	20 380	- 10
Ménages avec enfants¹			
Ensemble	22 750	21 430	- 6
Couples	24 410	22 480	- 8
Parents isolés	12 890	15 180	18
Familles nombreuses ²	17 950	19 310	8
Familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans	20 820	21 740	4
Familles avec uniquement des enfants de plus de 3 ans	22 630	21 180	- 6

1. Enfants de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic.

2. Les familles nombreuses sont des familles de trois enfants ou plus.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu net est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : avant redistribution, le niveau de vie des personnes seules est en moyenne de 22 590 euros ; il est de 20 380 euros après redistribution, soit une diminution de 10 %.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 (actualisée 2009), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Les services fournis par les administrations publiques constituent des transferts « en nature » en direction des ménages

L'analyse des inégalités s'effectue en premier lieu au regard des revenus et des transferts monétaires susceptibles de les réduire (cf. *supra*), mais la mise à disposition d'un réseau routier, la gratuité de l'école publique ou de soins médicaux, par exemple, sont également des transferts des administrations publiques vers les ménages et peuvent, eux aussi, réduire les inégalités. Quand on limite l'étude de la redistribution aux seuls transferts monétaires, attribuer une allocation de rentrée scolaire est un élément redistributif alors qu'offrir des livres scolaires ne l'est pas : pourtant, dans la mesure où l'allocation de rentrée scolaire doit permettre d'acheter ces livres, les deux situations devraient en théorie avoir le même impact sur les inégalités.

Étendre le champ d'analyse de la redistribution aux services publics apparaît donc naturel mais soulève une difficulté technique. Comment comparer ces services fournis par les administrations publiques à des revenus ? Autrement dit, quelle valeur monétaire attribuer à un service, que par définition, on ne paie pas ? On fait ici le choix de valoriser les transferts en nature à leur coût pour l'État, traduisant l'idée que lorsque l'État fournit à un ménage un service qui lui coûte 100 euros, il s'agit de la même redistribution que s'il avait versé directement les 100 euros.

Cette méthode de valorisation des transferts en nature ne peut s'appliquer que lorsque l'on peut « individualiser » le transfert, c'est-à-dire déterminer quelle part du coût public revient à chaque personne. Cela n'est pas toujours aisé ; il est par exemple difficile de savoir qui reçoit quoi quand l'État construit une route ou assure la sécurité d'un lieu. Ces éléments sont collectifs et ne sont pas orientés vers des personnes qui en tireraient un bénéfice privé, si bien qu'il apparaît logique de les exclure de l'analyse. Les services fournis par les administrations publiques intégrés dans l'analyse ont un coût qui dépend du nombre de personnes qui en bénéficient. Par exemple, le budget de l'éducation dépend du nombre d'élèves et le budget de la santé dépend du nombre de malades et donc de la taille de la population. Ces services publics sont dits « individualisables », et, comme un bénéficiaire du service augmente le coût pour l'administration publique de ce service, on peut considérer que ce surcroît de dépense est le transfert alloué à cet individu.

Deux transferts en nature sont ici étudiés : le service d'enseignement (l'Éducation nationale) et le service de santé¹³. D'autres transferts en nature pourraient être intégrés (logement, subventions des transports collectifs, etc.) mais les transferts liés à l'éducation et à la santé sont de loin les plus importants en termes de budget. Ils suffisent, comme nous le verrons plus loin, à montrer l'importance des services publics dans la redistribution.

Le coût d'une année d'étude est estimé à partir du niveau et de la filière d'enseignement de chaque personne fréquentant un établissement scolaire. Si l'on raisonnait sur l'ensemble des revenus et des transferts reçus au cours d'une vie, on affecterait à chaque personne les transferts liés à sa propre éducation. Mais puisque l'on s'intéresse ici aux transferts de la seule année 2009, le service d'éducation, valorisé à son coût pour l'année 2009, est alloué au ménage qui est en charge de la personne scolarisée. Notons que le transfert dépend fortement du niveau dans la scolarité : si un élève de primaire coûte en moyenne 5 300 euros aux administrations publiques, ce montant est de 7 300 euros pour un élève de collègue et autour

13. Concernant les dépenses de santé, seule la prise en charge par l'Assurance maladie des dépenses de soins est comptabilisée. Les indemnités journalières, c'est-à-dire les revenus payés aux salariés en arrêt maladie en remplacement de leur salaire, ne sont pas inclus dans l'analyse et restent inclus, comme les autres revenus de remplacement (retraite, chômage) dans les revenus initiaux. Deux arguments justifient ce choix : le premier est technique (on ne sait pas les isoler des revenus initiaux) et le deuxième est un souci de cohérence (pour être cohérent avec le traitement des autres revenus de remplacement). La prise en compte de ces indemnités journalières ne changerait pas fondamentalement l'analyse (elles représentent moins de 6 % de la dépense courante de santé ; voir « Les comptes nationaux de la santé en 2008 »).

de 10 000 euros s'il est au lycée. Dans le supérieur, la famille d'un élève de BTS et de CPGE reçoit un transfert d'environ 13 000 euros alors qu'il est de 8 500 euros pour celle d'un enfant fréquentant l'université¹⁴.

La prise en charge par l'assurance maladie d'une partie du coût des dépenses de soins correspond à un service d'assurance. On ne considère pas ici que les malades sont les seuls bénéficiaires des remboursements de soins, mais que chacun est couvert par une assurance publique. La valeur implicite de cette assurance est estimée en fonction du sexe et de l'âge des personnes¹⁵ : il s'agit de l'ensemble des dépenses de santé dont ont bénéficié les personnes d'âge et de sexe donnés, rapportées à cette population.

Les transferts en nature sont peu ciblés mais très redistributifs

Les transferts liés à l'éducation et à la santé ne sont pas aussi ciblés sur une zone de l'éventail des niveaux de vie que ne le sont, en général, les transferts monétaires. L'ensemble des personnes, quel que soit leur niveau de vie, en bénéficie.

L'assurance maladie étant universelle, les transferts correspondants, en montants, sont quasi uniformément répartis entre les différents quintiles de niveau de vie. Ce sont les personnes âgées (principales consommatrices de soins) qui reçoivent le service de santé le plus important dans l'imputation réalisée : les personnes de plus de 70 ans reçoivent 5 200 euros et celles entre 60 et 70 ans 2 800 euros (figure 5). La proportion de plus de 70 ans est moins élevée dans le premier quintile (20 % contre 32 % dans le deuxième quintile de niveau de vie, et 21 % en moyenne) ce qui explique que les personnes du premier quintile reçoivent en moyenne moins de transferts en nature liés à la santé que les autres.

Les cotisations maladie et la CSG maladie sont, comme les autres cotisations et contributions sociales, légèrement progressives : elles représentent 17 % du revenu net des personnes les plus aisées (le dernier quintile) et 11 % du premier quintile. Les cotisations maladie sont assises sur les revenus d'activité et les personnes sans emploi sont plus nombreuses au sein des quintiles du bas de l'échelle des niveaux de vie : les prélèvements affectés à l'assurance maladie sont donc, relativement au niveau de vie, légèrement plus élevés pour les personnes aisées.

5. Montants moyens des transferts en nature par équivalent adulte

	Quintiles de niveau de vie avant redistribution					Ensemble de la population
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	
Cotisations maladie et CSG maladie						
Montant (en euros)	- 740	- 1 700	- 2 770	- 4 100	- 8 080	- 3 480
Part dans le revenu net (en %)	- 11,1	- 12,3	- 14,7	- 16,5	- 17,1	- 15,6
Santé						
Montant (en euros)	2 900	3 340	3 140	3 000	3 070	3 090
Part dans le revenu net (en %)	43,5	24,1	16,8	12,1	6,5	13,9
Éducation						
Montant (en euros)	3 870	2 670	2 350	2 160	2 070	2 620
Part dans le revenu net (en %)	57,9	19,3	12,5	8,7	4,4	11,8

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu net est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes du 3^e quintile de niveau de vie avant redistribution ont reçu en moyenne 2 350 euros de transfert en nature lié à l'éducation ce qui augmente leur niveau de vie net de 12,5 %

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 (actualisée 2009), modèle Ines, calculs Drees et Insee ; Insee, enquête Santé 2002-2003 ; Drees, comptes de la santé 2008 ; Depp, compte de l'éducation 2008.

14. Calcul de la DEPP, Compte de l'éducation 2008.

15. Cette estimation est réalisée à partir de l'Enquête Santé 2002 et des comptes de la santé effectués par la Drees. On a choisi ici de ne retenir comme critère de valorisation de l'assurance maladie que l'âge et le sexe des personnes. On aurait aussi pu retenir le niveau de vie : le montant des remboursements de soins par les régimes obligatoires n'est pas constant dans l'échelle des niveaux de vie, il diminue [Caussat et al., 2005]. On trouvera une discussion de l'impact de cette hypothèse dans Marical, 2007.

Les personnes du premier quintile de niveau de vie reçoivent un transfert en nature d'éducation plus élevé que les autres quintiles. Les familles avec enfants sont plus nombreuses dans les premiers quintiles (42 % dans le premier quintile alors que la moyenne générale est de 31 %). Cette sur-représentation des familles dans le bas de la distribution des niveaux de vie est cependant légèrement compensée par le fait que les enfants des familles plus aisées font des études plus longues et parfois plus coûteuses.

L'objectif des transferts en nature s'exprime davantage en termes d'égalité que de redistribution : égalité de l'accès à l'éducation et aux soins, quelles que soient les ressources des ménages pour ce qui concerne les transferts liés à l'éducation et à la santé. Si ces transferts sont également répartis en montants dans l'éventail des niveaux de vie, une fois rapportés à ce niveau de vie, ils représentent une part mécaniquement plus importante dans le budget des plus modestes que dans celui des plus aisés. À ce titre, ils réduisent les inégalités de niveaux de vie et sont redistributifs.

Les transferts « en nature » d'éducation et de santé réalisent 50 % de la réduction des inégalités

Le rapport entre le niveau de vie moyen des 20 % les plus riches et des 20 % les moins aisés, qui passe de 7,4 avant redistribution à 3,8 après redistribution monétaire, passe à 2,7 lorsque sont aussi pris en compte les transferts en nature : ces derniers sont donc un outil puissant de redistribution.

Participant pour plus de 52 % à la réduction des inégalités, les transferts en nature sont très redistributifs même s'ils sont finalement bien moins ciblés que les transferts monétaires (figure 6). L'explication réside dans l'importance des masses financières en jeu : ils représentent un transfert plus de trois fois et demi plus élevé que les prestations monétaires. Les transferts liés à la santé sont plus importants en masse que ceux liés à l'éducation, toutefois ils sont plus uniformément répartis dans la population. Santé et éducation ont ainsi pratiquement la même contribution à la réduction des inégalités : la santé contribue pour 25 % à la réduction des inégalités et l'éducation y participe à hauteur de 27 %. Dans le champ de la redistribution élargie, les contributions des prélèvements et des prestations monétaires sont respectivement de 21 % et 27 %.

6. Contribution des transferts monétaires et en nature à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2009

	Part du transfert dans le revenu « ajusté » (en %)	Progressivité du transfert	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
	(A)	(B)	(C)
Transferts monétaires			
Prélèvements	26,2	1,3	20,7
<i>dont cotisations maladie et CSG maladie</i>	12,3	0,7	4,8
Prestations	5,6	8,1	27,2
Transferts en nature			
Santé	11,0	3,9	25,3
Éducation	9,3	4,8	26,9

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu net est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prélèvements représentent en moyenne 26,2 % du revenu « ajusté » et contribuent pour 20,7 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le revenu ou le transfert considéré et le revenu "ajusté" (après imputation des transferts en nature). La colonne (B) estime la progressivité de chaque transfert (c'est la différence entre le pseudo-Gini du transfert et le Gini du revenu initial multiplié par dix pour plus de lisibilité) : plus la valeur est grande, plus le transfert est progressif. La colonne (C) estime les contributions (en %) de chaque transfert à la réduction des inégalités. Ces contributions sont égales pour chaque transfert à son indice de progressivité multiplié par son poids relatif dans le revenu disponible.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 (actualisée 2009), modèle Ines, calculs Drees et Insee ; Insee, enquête santé 2002-2003 ; Drees, comptes de la santé 2008 ; Depp, compte de l'éducation 2008.

Pour en savoir plus

- Amar E., Befly M., Marical F. et Raynaud E., « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », in « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2008.
 - Bonnefoy V., Buffeteau S. et Cazenave M. -C., « De la prime pour l'emploi au revenu de solidarité active : un déplacement de la cible au profit des travailleurs pauvres », in « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2009.
 - Cazain S. et Siguret I., « Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 décembre 2009 », *l'e-ssentiel* n° 96, mars 2010.
 - Cazain S. et Siguret I., « Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 mars 2010 », *l'e-ssentiel* n° 99, juin 2010.
 - Caussat L., Le Minez S., Raynaud D., « L'assurance maladie contribue-t-elle à redistribuer les revenus ? », *Dossiers Solidarité Santé* n° 1, 2005.
 - Fenina A., Le Garrec M. -A. et Duée M., « Les Comptes nationaux de la santé en 2008 », *Document de travail Série Statistiques* n° 137, 2009.
 - Le Laidier S., « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », *Insee Première* n° 1264, 2009.
 - Marical F., « En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ? », in « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2007.
 - Marical F., « Les mécanismes de réduction des inégalités de revenus en 2008 », in « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2009.
-